2006
2007

Québec

2008-00392/

Institut de la statistique du Québec
Rapport annuel de gestion

2006
2007

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique
du Québec et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3B 4J8

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Le texte de ce document a été imprimé sur du Rolland Opaque,
contenant 30 % de fibres recyclées postconsommation.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3e trimestre 2007
ISBN : 978-2-550-50211-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-50212-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction à des fins commerciales et la traduction,
même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite
de l'Institut de la statistique du Québec.

Septembre 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Ce rapport fait état des résultats obtenus et des mesures mises de l'avant en 2006-2007 pour permettre à l'Institut d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans sa Déclaration de services aux citoyens et dans son Plan stratégique 2005-2008. Toutes les actions menées ont permis à l'Institut de remplir efficacement le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Finances,
Monique Jérôme-Forget
Québec, juin 2007

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances
Édifice Gérard-D.-Lévesque
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Ce rapport présente d'abord les faits saillants de l'exercice 2006-2007. Il décrit ensuite brièvement l'Institut de la statistique du Québec. Il rappelle les engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens et dans son Plan stratégique 2005-2008, et il rend compte des résultats obtenus en regard de ces deux documents. Enfin, il contient certains renseignements complémentaires répondant à des exigences légales ou réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,

Yvon Fortin
Québec, le 28 juin 2007

Déclaration attestant la fiabilité

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle englobe la fiabilité des données communiquées dans le rapport et l'application des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2006-2007 de l'Institut de la statistique du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de l'organisme;
- expose les enjeux, les orientations, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

À titre de directeur général de l'agence statistique officielle du Québec, je m'assure de la gestion appropriée du contenu statistique publié en me référant aux standards des pays les plus évolués en cette matière, notamment ceux qu'a adoptés la Commission économique pour l'Europe en 1992, et portant sur les principes fondamentaux de la statistique officielle qui doivent guider les organismes responsables de la production des statistiques officielles.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présente au 31 mars 2007.

Les données financières ont été vérifiées par le Vérificateur général du Québec.

Le directeur général,

Yvon Fortin
Québec, le 28 juin 2007

Table des matières

Faits saillants 11

Première partie **Présentation de l'Institut de la statistique du Québec**

Mission 17

Vision 18

Valeurs de gestion 19

Comités consultatifs 19

Clientèle et partenaires 19

Deuxième partie **Présentation des résultats**

Déclaration de services aux citoyens : rappel des principaux éléments et résultats pour 2006-2007 23

Plan stratégique 2005-2008 : rappel des principaux éléments et résultats pour 2006-2007 29

Enjeu 1 L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité 33

Enjeu 2 L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec 46

Enjeu 3 L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes 54

Troisième partie **Exigences législatives et gouvernementales**

Application de la politique linguistique 67

Programme d'accès à l'égalité 68

Protection des renseignements personnels et confidentiels et accès aux documents 71

Résultats au regard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics 72

Développement durable 73

Recommandations du Vérificateur général du Québec 74

Rapport du Vérificateur général et états financiers 75

Liste des enquêtes statistiques 85

Information de gestion concernant les ressources humaines 87

Annexes

Annexe A	Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies	91
Annexe B	Publications et autres parutions	93
Annexe C	Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique	99
Annexe D	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	103

Faits saillants

L'année 2006-2007 a débuté sur une bonne note pour l'Institut de la statistique du Québec; en effet, en mai 2006, le gouvernement du Québec entérinait les constats et les recommandations du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement qui touchaient l'Institut. Ce groupe de travail concluait entre autres ce qui suit : « Les services offerts par l'Institut sont essentiels à l'État pour être en mesure de prendre des décisions stratégiques et sa raison d'être ne saurait être remise en question dans ce contexte. Au fil des années, l'Institut a su constituer une masse critique de compétences et une synergie de ressources humaines spécialisées qui lui permettent d'offrir des services de qualité tout en assurant la confidentialité des renseignements recueillis. La notoriété de l'Institut lui permet ainsi de conclure des ententes de partenariat et d'offrir ses services à une clientèle élargie. »

L'Institut est fier de ces conclusions et, au cours de l'année 2006-2007, il a poursuivi ses travaux afin d'atteindre les cibles et de tenir les engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens et dans son Plan stratégique 2005-2008. L'investissement en cette matière a porté ses fruits, comme le démontrent les résultats inscrits dans ce rapport annuel de gestion.

Reconnaissant l'importance de mesurer la satisfaction de sa clientèle, et comme le stipule sa Déclaration de services aux citoyens, l'Institut a procédé au cours de l'année à trois sondages auprès de celle-ci, et ce, pour trois publications différentes. De façon générale, les résultats obtenus sont très positifs, les répondants se disant satisfaits et même très satisfaits du contenu et de la présentation de ces publications; quant aux aspects ayant obtenu des résultats plus faibles (on note la pertinence de certaines cartes géographiques ou de quelques tableaux comparatifs dans la présentation des données régionales, par exemple), et en fonction de commentaires additionnels obtenus, l'Institut a déjà effectué les modifications nécessaires pour mieux satisfaire cette clientèle. Les utilisateurs du site Web de l'Institut ont également été sondés, et ce, à l'aide d'un nouvel outil mis en place cette année; les résultats démontrent également une satisfaction élevée.

Le premier enjeu du Plan stratégique 2005-2008 de l'Institut a trait à la pertinence et à la qualité de ses produits et services. À cette fin, l'Institut s'assure de toujours mieux servir la gouverne en maintenant les liens de confiance établis avec ses partenaires actuels. L'Institut s'applique également à développer de nouvelles alliances; à titre d'exemples pour 2006-2007, notons que la Régie du cinéma ainsi que Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont devenues deux nouveaux partenaires financiers de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ); le ministère des Relations internationales a confié à l'OCCQ la production d'indicateurs sur le commerce international de produits culturels; l'Institut a été mandaté pour mettre à profit son expérience et son expertise d'enquête dans le projet CARTaGENE, qui permettra de dessiner la première carte de la diversité génétique du Québec; plus d'une quarantaine de représentants de ministères et organismes intéressés par le domaine du travail et de la rémunération ont été rencontrés, dans le but notamment de les informer des nouveautés en la matière; la Commission des relations de travail dans la fonction publique fédérale s'est associé Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec afin de réaliser des travaux en vue d'enquêtes de rémunération pancanadiennes; cette demande témoigne de la confiance accordée à l'expertise de l'Institut dans le domaine de la rémunération.

Un autre des indicateurs utilisés par l'Institut pour mesurer la pertinence de ses produits et services est la couverture médiatique de ses données. Ainsi, entre avril 2006 et mars 2007, plus de 530 articles de journal ont repris les analyses ou les données publiées par l'Institut, sans compter les mentions à la radio, à la télévision ou sur le Web, ainsi que les entrevues accordées aux médias. De plus, l'Institut s'est abonné au module de suivi des médias « Médiavantage » de CNW Telbec, pour mieux connaître sa couverture médiatique. Mentionnons aussi que les internautes demeurent des utilisateurs assidus du site Web de l'Institut : du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, le site a enregistré 1 660 955 sessions, soit une augmentation de 4,3 % comparativement à la même période de l'année précédente.

L'Institut cherche également à permettre l'accès aux données d'enquête à un nombre croissant de chercheurs et à maximiser l'utilisation des microdonnées. Depuis l'ouverture de son Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ), l'Institut a permis à 132 chercheurs d'utiliser ses données. L'Institut a également poursuivi ses travaux et effectué des avancées dans la mise en place de l'Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être (EPSEBE), dont le lancement est prévu pour septembre 2007. Les intentions d'utilisation de cette nouvelle plateforme sont estimées à environ 130 demandes par année, et ce, de la part de plus de 160 chercheurs.

Désirant maintenir de hauts standards de qualité dans sa production statistique et dans sa gestion interne, l'Institut s'est doté d'un cadre intégré de gestion de la qualité. En 2006-2007, l'Institut a produit une version préliminaire du Guide des bonnes pratiques dans les enquêtes. Il a procédé de plus à la diffusion sur son site Web de la traduction anglaise de sa politique et de son document d'orientations générales en la matière. L'accessibilité à ces documents favorisera notamment le rayonnement de l'Institut.

L'Institut vise, par ses publications, à étendre les connaissances des citoyens. Il cherche donc, entre autres, à diffuser le plus grand nombre d'articles possibles et à faire en sorte que ses publications comportent des données comparatives. En 2006-2007, 61 articles de fond ont été publiés dans les divers périodiques de l'Institut, ainsi que dans des revues québécoises, canadiennes ou étrangères, soit une hausse de 24 % par rapport à l'année dernière; par ailleurs, 80 % des publications de l'Institut incluaient des comparaisons sur divers sujets, à divers niveaux ou entre divers gouvernements ou États.

L'Institut a poursuivi ses efforts en vue d'être reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec, soit le deuxième enjeu de son plan stratégique. Sa participation en 2006-2007 à la production de différents documents stratégiques gouvernementaux et son rôle de coordination entre les ministères et organismes et Statistique Canada sur des sujets intéressant le Québec font foi de la reconnaissance de son expertise et de la qualité de ses travaux. Ils démontrent en outre que l'Institut appuie de plus en plus la prise de décision, qu'il s'affirme davantage dans son rôle de coordination statistique et qu'il éclaire le débat public.

L'Institut poursuit également l'intégration des données dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO). Au 31 mars 2007, 57 % des partenaires y ont intégré des données, ce qui représente 63 % de la couverture des statistiques officielles. Notons que la BDSO peut être interrogée à partir du site Web de l'Institut et à partir d'un nombre de plus en plus grand de sites Web de ministères et organismes qui l'alimentent.

Le troisième et dernier enjeu de l'Institut porte sur son adhésion à la modernisation de la gestion publique. Comme le mentionnent les valeurs de gestion de l'Institut, la compétence de son personnel et son développement sont des conditions essentielles à la réalisation de sa mission. Afin de s'assurer de la disponibilité du personnel en temps opportun, le plan de main-d'œuvre a été actualisé en 2006-2007. Ainsi, dans chaque direction, on a mis à jour le repérage des emplois vulnérables, la spécialisation des emplois, la nécessité de relèves potentielles et critiques. À cette fin, et sur la base d'initiatives individuelles par direction, diverses mesures déjà utilisées en 2005-2006 pour assurer la relève se sont poursuivies, telles que le transfert de connaissances entre employés par jumelage, documentation ou nouvelle assignation.

Dans le contexte actuel de réduction de la fonction publique, le plan de gestion des ressources humaines du gouvernement est venu réduire considérablement la possibilité de reconnaître la permanence d'un emploi. L'Institut fait donc face à un problème particulier relativement à ses employés occasionnels. En effet, le taux de roulement de ces employés est de 17 %; ce statut d'emploi représente 37 % du nombre total d'ETC (équivalents temps complet) de l'Institut et touche en grande majorité la relève des emplois vulnérables. Des démarches se poursuivent auprès du Secrétariat du Conseil du trésor en vue d'obtenir la marge de manœuvre nécessaire quant à l'utilisation des ETC (équivalents temps complet) occasionnels en fonction des revenus disponibles de l'Institut.

Deux sondages auprès du personnel ont été menés durant l'année, l'un sur les habitudes de vie, l'autre sur la santé mentale au travail. Le bilan de ces sondages permet entre autres d'établir des priorités d'action en matière de santé afin de répondre aux besoins et aux intérêts des employés. De plus, l'Institut suit rigoureusement son plan d'action institutionnel lié au sondage sur le climat organisationnel qui a eu lieu en 2004 et qui sera repris en 2007.

Dans la poursuite de l'orientation gouvernementale de mettre en place une administration soutenue sur le plan électronique, l'Institut utilise notamment des mécanismes permettant d'échanger de l'information par voie électronique et en toute sécurité. Durant l'année, ces mécanismes ont été utilisés lors des 18 opérations de collecte liées aux enquêtes minières et lors du transfert de ces statistiques à Ressources naturelles Canada; ils ont également servi pour cinq autres enquêtes effectuées durant l'année.

Depuis avril 2006, l'Institut dispose d'indicateurs d'utilisation des technologies de l'information par les employés, pour s'assurer que cet usage répond aux normes éthiques, en conformité avec la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique du Conseil du trésor.

Enfin, l'Institut a poursuivi ses travaux afin d'améliorer en continu ses processus de travail. À cet égard, deux rapports en évaluation de programme ont été effectués durant l'année, et l'Institut s'engage à mettre en place les recommandations émises. De plus, la Banque Entreprises a été conçue, ce qui rend l'Institut plus efficient en matière de collecte pour ce qui est des enquêtes auprès des entreprises.

En terminant, notons qu'au cours de l'année 2006-2007, la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec a été modifiée, après l'adoption de la Loi sur le développement durable. Ainsi, conformément à sa mission, l'Institut devra recueillir, produire et diffuser les informations statistiques nécessaires afin d'aider à l'élaboration et au suivi de la stratégie de développement durable du gouvernement du Québec. À cet égard, l'Institut collabore étroitement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Première partie

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Mission

Organisme constitué le 1er avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive (art. 2, 3 et 4) :

> « [...] de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.
>
> L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.
>
> L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.
>
> Dans le cadre de sa mission, l'Institut doit entre autres recueillir, produire et diffuser les informations statistiques requises pour aider à l'élaboration et au suivi de la stratégie de développement durable du gouvernement, dont celles requises pour les indicateurs de développement durable, ainsi que celles nécessaires à la réalisation des rapports prévus par la Loi sur le développement durable.
>
> L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. [...] Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part[1]. »

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il informe les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes de Statistique Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, l'Institut de la statistique du Québec a été autorisé à utiliser en 2006-2007 un maximum de 242 ETC (équivalents temps complet) réguliers et occasionnels, répartis au sein de 10 directions (voir l'organigramme au 31 mars 2007 ci-après). La structure opérationnelle de l'Institut s'exerce dans un environnement de type matriciel. L'Institut optimise ainsi l'utilisation d'expertise de pointe entre les unités

1. Trois autres lois du Québec comportent des dispositions qui confèrent des responsabilités additionnelles à l'Institut de la statistique du Québec :
   - La Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) prévoit, à l'article 29, que « la population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celle ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec ».
   - La Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S-2.2) précise, à l'article 42, que « la réalisation des enquêtes nationales est confiée à l'Institut de la statistique du Québec créé en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) qui les exécute en conformité avec les objectifs établis par le ministre ».
   - La Loi sur la taxe de vente au Québec (L.R.Q., c. T-0.1) prévoit, à l'article 388.2, que la compensation versée aux Villes de Montréal, de Québec et de Laval (compensation réputée être un remboursement aux fins de la Loi sur le ministère du Revenu du Québec) est indexée annuellement selon le taux d'augmentation des dépenses personnelles de consommation en loisirs et divertissement en dollars courants au Québec, comme le détermine l'Institut de la statistique du Québec.

responsables des domaines statistiques (économie, société, santé, démographie, travail et rémunération, culture et communications) et les unités responsables des services spécialisés (technologies de l'information, méthodologie, services et stratégies de collecte et édition). Cette gestion matricielle lui permet de réaliser des économies substantielles et de se doter d'une souplesse opérationnelle, tout en assurant la qualité des produits et services. La description des mandats de chaque direction est consultable sur le site Web de l'Institut.

Vision

L'Institut tend à être la référence dans le domaine de la statistique au Québec. Il constitue le portail de la statistique pour les ministères et organismes québécois et l'interlocuteur du gouvernement du Québec auprès de Statistique Canada et des agences statistiques d'autres pays.

Il cherche à promouvoir la mise en place d'informations statistiques pertinentes, à favoriser le dialogue avec ses répondants dans le but de minimiser le fardeau de réponse, et avec ses utilisateurs afin d'assurer la qualité des informations statistiques produites.

Organigramme au 31 mars 2007

Institut de la statistique du Québec

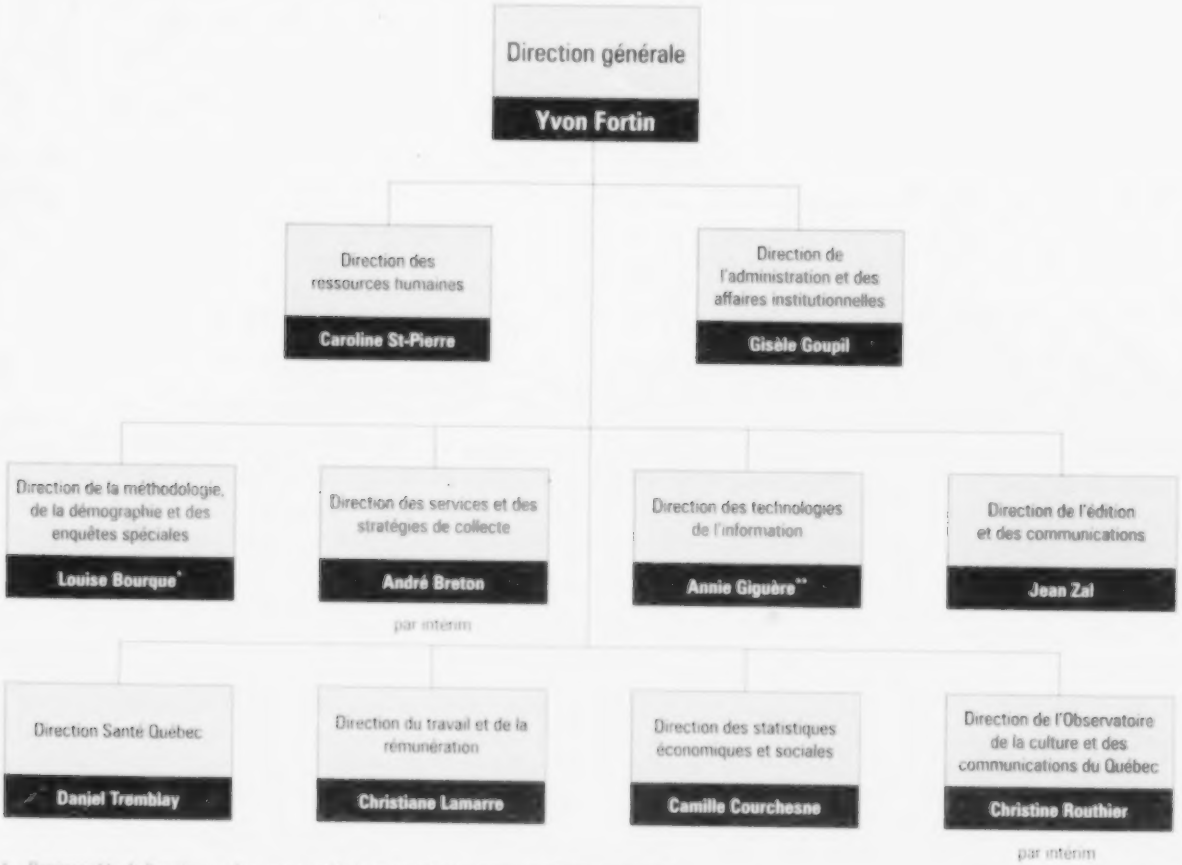

* Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

** Responsable de la sécurité de l'information

Valeurs de gestion

À l'issue d'une consultation menée auprès de l'ensemble de ses employés, l'Institut s'est doté de valeurs de gestion dont le libellé est le suivant :

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.
- La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.
- L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.
- L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.
- L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies[2].

Comités consultatifs

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels. Cette année, un nouveau comité consultatif portant sur la science, la technologie et l'innovation a été mis sur pied. Composé principalement de chercheurs universitaires et de directeurs de recherche gouvernementaux, il vise à créer un lien d'échange riche et multidisciplinaire, qui suscitera des suggestions porteuses quant aux orientations du programme statistique de l'Institut dans ce domaine.

Ainsi, au total, 14 comités sont en place, dans les principaux domaines de l'activité statistique de l'Institut :

- le comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec
- le comité consultatif sur la science, la technologie et l'innovation
- le comité consultatif sur les statistiques démographiques et sociales
- le comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération
- le comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles
- le comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, y compris ses comités consultatifs :
  - sur les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques
  - sur le cinéma, l'audiovisuel et la radiodiffusion
  - sur le disque et les arts de la scène
  - sur le livre, la littérature et les bibliothèques
  - sur le multimédia
  - sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives
  - sur les municipalités et les administrations locales
  - sur la recherche universitaire

Clientèle et partenaires

La clientèle de l'Institut couvre l'ensemble de la population québécoise. L'administration publique constitue toutefois sa clientèle principale, dans une optique d'appui à la gouverne et à la prise de décision.

2 Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit à l'annexe A.

L'Institut offre de l'information statistique et des produits et services sur mesure à une clientèle diversifiée : les organismes parapublics, les milieux de l'enseignement et les centres de recherche, les entreprises, les organisations syndicales, le milieu associatif, les agences statistiques des autres pays et la population en général.

Tout en constituant le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique sur le Québec, l'Institut entretient des liens suivis et étroits avec ses partenaires, dont les principaux sont Statistique Canada, avec qui l'Institut établit des rapports de collaboration et de complémentarité, ainsi que les ministères et organismes québécois qui contribuent de plus en plus à l'orientation et au financement de programmes statistiques toujours plus adaptés aux besoins de la société québécoise en constante évolution.

Deuxième partie

Présentation des résultats

Déclaration de services aux citoyens : rappel des principaux éléments et résultats pour 2006-2007

Même si l'Institut de la statistique du Québec n'a pas été désigné au sens de l'application du chapitre II de la Loi sur l'administration publique, il a volontairement adhéré à la démarche de modernisation de la gestion publique québécoise dont l'un des volets consiste à produire une déclaration de services aux citoyens. En janvier 2003, l'Institut rendait donc publique sa première Déclaration de services aux citoyens. Celle-ci sera mise à jour avant la fin de décembre 2007.

Reconnaissant l'importance de chaque citoyen, l'Institut a pris divers engagements regroupés sous quatre thèmes : sa façon d'être, son savoir-faire, sa garantie de confidentialité et de sécurité quant aux renseignements détenus par l'Institut et sa responsabilité à l'égard des répondants à ses enquêtes. Dans sa Déclaration de services aux citoyens, l'Institut énumère également les produits et services accessibles aux citoyens dans les divers champs d'activité couverts par sa mission; il précise comment le citoyen peut avoir accès à ces produits et services et à quel tarif, le cas échéant. Le délai de traitement des demandes est également mentionné, lorsque nécessaire. La Déclaration de services aux citoyens est consultable sur le site Web de l'Institut.

Résultats

L'Institut a mis en place différents outils de gestion afin de mesurer l'atteinte de ses engagements et d'assurer la qualité de ses produits et services sur une base continue.

Les relations avec les citoyens et la satisfaction de la clientèle

La politique en matière de gestion de la qualité de l'Institut est fondée sur le principe que la satisfaction de la clientèle est le critère ultime et global de la qualité d'un produit ou service. À l'Institut, assurer la qualité, c'est adapter l'information statistique qu'il produit aux besoins des utilisateurs. Pour y répondre adéquatement, l'Institut veille à ce qu'elle satisfasse – selon un juste équilibre – aux caractéristiques suivantes :

Pertinence

Puisque l'Institut définit la qualité « en fonction des besoins à combler », la connaissance de ses clients et de leurs besoins revêt pour lui une importance stratégique; cela permet d'évaluer la pertinence de ses produits et services.

La clientèle de l'Institut est caractérisée par sa très grande diversité. De là l'importance, pour l'Institut, d'établir un dialogue constant avec des représentants des différents segments de sa clientèle, et de les associer à l'orientation de ses programmes statistiques, à la définition de ses produits et à leur évaluation. C'est précisément le rôle que l'Institut a confié aux membres des comités consultatifs qu'il a mis sur pied dans ses divers domaines d'intervention. C'est aussi dans cet esprit que l'Institut confie à des comités directeurs de projet, composés des principaux clients concernés, l'orientation de certains de ses projets d'envergure. Une centaine de rencontres ont été tenues en 2006-2007, réunissant au-delà de 100 clients et partenaires différents. Par ailleurs, dans tous les secteurs de ses activités, l'Institut anime diverses instances de consultation ou participe à celles-ci.

L'Institut s'assure ainsi *a priori* de la satisfaction de sa clientèle : tous ces comités et les diverses instances de consultation permettent à l'Institut d'être toujours en étroite communication avec les utilisateurs de ses produits et services, de bénéficier d'une rétroaction constante et de s'ajuster au besoin.

Afin de pouvoir mesurer *a posteriori* la satisfaction de la clientèle, différentes actions ont également été menées au cours de l'année. D'une part, un questionnaire électronique a été élaboré en 2006-2007 afin de sonder en ligne la satisfaction des utilisateurs du site Web de l'Institut quant à son contenu et à sa facilité de navigation. À l'aide de ce questionnaire, un premier sondage a été effectué à l'automne 2006. Les réponses obtenues démontrent que 89 % des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits du site et 93 % jugent l'information qui s'y trouve pertinente ou très pertinente; de plus, 66 % des répondants ont affirmé avoir trouvé l'information

recherchée rapidement ou très rapidement. D'autre part, l'Institut a mesuré la satisfaction de la clientèle de trois publications différentes :

- Tout d'abord, soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations des utilisateurs du Bulletin statistique régional, l'Institut a mesuré leur satisfaction sous deux aspects, soit la pertinence du contenu de ce bulletin et la qualité de sa présentation visuelle. Les conclusions montrent que plus de 93 % des répondants jugent que le contenu du bulletin est pertinent quant aux textes d'analyse, aux tableaux de données et aux fiches synthèses par région; les cartes géographiques et les tableaux comparatifs sont considérés comme moins pertinents (58 % et 47 % respectivement). Quant à la présentation visuelle, elle a été jugée adéquate par 98 % des répondants. D'autres commentaires, ainsi que de l'information ayant trait aux forces (données statistiques justes, fiables et récentes, rigueur des analyses) et aux faiblesses du bulletin (manque de données par MRC) ont aussi été relevés. L'Institut a tenu compte de ces résultats et des modifications ont déjà été apportées : par exemple, les tableaux comparatifs ont été revus et contiennent désormais plus d'indicateurs; le nombre de cartes géographiques a été réduit et celles qui restent ont été améliorées; l'angle d'analyse a été élargi : des sections ont été ajoutées, touchant les domaines de la culture, de la science, de la technologie et de l'innovation; enfin, une analyse par MRC est désormais disponible.

- Un autre sondage a également été effectué auprès des utilisateurs du *Flash-info travail et rémunération*. De façon générale, 88 % des répondants disent que ce bulletin répond à leurs besoins, que sa présentation visuelle et son format (86 %) de même que sa fréquence de parution (87 %) sont adéquats. L'Institut se réjouit de ces résultats et prendra en compte les commentaires additionnels obtenus lors de ce sondage (envoi électronique plutôt que papier pour certains utilisateurs, insertion de la liste à jour de tous les articles parus dans ce bulletin, envoi d'un courriel d'annonce de publication à des journalistes). Notons également que les utilisateurs de cette publication peuvent répondre au questionnaire de sondage en tout temps, sur le site Web de l'Institut.

- Enfin, une consultation auprès des parties patronale et syndicales de l'administration québécoise, clientèle principale du rapport *Rémunération des salariés*, a également été effectuée durant l'année. Après plus de 10 ans de relative stabilité dans le contenu et la facture du rapport, l'Institut voulait savoir leur niveau de satisfaction afin de mieux répondre à leurs besoins. Cette consultation visait entre autres à connaître l'utilisation qui est faite du rapport et à obtenir l'opinion des parties sur sa structure, son orientation générale et sur les moyens de communication et de diffusion utilisés par l'Institut. Enfin, des questions étaient orientées sur leur appréciation générale par rapport aux six dimensions de la qualité. De façon générale, les premiers résultats indiquent un niveau de satisfaction très élevé de même qu'un besoin de stabilité dans la structure et le contenu du rapport. En fait, très peu de demandes de changement ont été exprimées. Une compilation et une analyse plus poussée des résultats seront faites au cours de l'été 2007 et des modifications seront apportées au besoin.

Les exercices d'évaluation de programme que réalise l'Institut lui permettent également de savoir jusqu'à quel point ses programmes répondent aux besoins de la clientèle. En 2006-2007, l'Institut a procédé à deux exercices de ce type (voir page 62).

Fiabilité et objectivité

Gage de fiabilité et d'objectivité des données produites, le taux de réponse aux enquêtes est une mesure importante pour assurer que l'information statistique publiée reflète bien la réalité qu'elle doit décrire. Ainsi, l'Institut s'appuie sur diverses actions et poursuit ses efforts afin d'assurer un taux de réponse élevé à toutes ses enquêtes. À ce chapitre, le taux de réponse moyen atteint pour l'ensemble des collectes terminées au cours de 2006-2007 se situe à 95 %, soit 5 points de pourcentage de plus que la cible initiale. Depuis trois ans, le résultat atteint est à la hausse et il se compare favorablement à celui d'autres agences statistiques, dont Statistique Canada (voir la figure à la page suivante).

Afin de maintenir les taux de réponse à un niveau élevé, l'Institut a produit cette année un aide-mémoire destiné aux intervieweurs qui vise entre autres la gestion des refus et le maintien de l'intérêt des répondants lors d'une entrevue de longue durée. Cet aide-mémoire, diffusé sous forme de dépliant, est remis à chaque nouvel intervieweur.

Taux moyen de réponse obtenu dans les enquêtes de l'Institut de la statistique du Québec

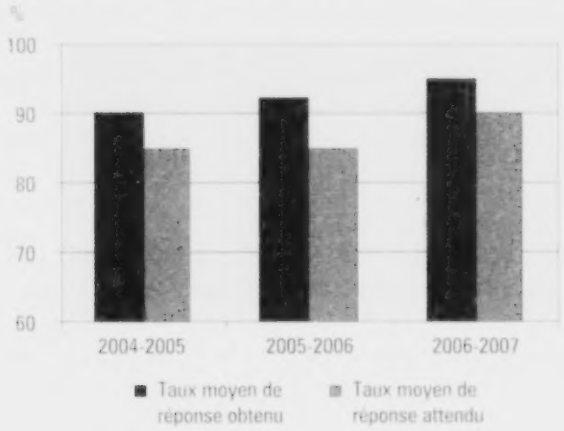

Comparabilité

La comparabilité de l'information statistique fait référence à la possibilité de sa mise en parallèle ou de sa combinaison avec d'autres renseignements similaires (dans le temps, dans l'espace, entre domaines, entre sources de données).

Ayant toujours à l'esprit de satisfaire sa clientèle, l'Institut s'assure que ses publications incluent des données comparables si cela est pertinent. Cette valeur ajoutée permet aux utilisateurs d'être mieux informés sur le sujet traité, quant aux tendances d'évolution ou concernant la situation observée dans plusieurs pays ou encore entre divers gouvernements, sur le plan régional, national ou international. Les réalisations de l'Institut en ce domaine sont décrites à l'Enjeu 1, Orientation 3, page 43.

Actualité

Depuis avril 2003, l'Institut publie le Calendrier de diffusion de l'information statistique sur différents aspects de la société québécoise. L'édition portant sur la programmation 2006-2007 a été diffusée comme prévu en avril 2006. Cette information, mise à jour régulièrement sur le site Web de l'Institut, permet à toutes les catégories de clients et de partenaires de connaître à l'avance les sujets susceptibles de satisfaire leurs besoins en temps opportun. Cette façon de faire contribue non seulement à informer la clientèle de sa production, mais également à confirmer la neutralité, la crédibilité et l'intégrité de l'Institut en ce qui a trait à la livraison de ses produits et services. Au cours de 2006-2007, l'Institut a procédé au suivi des engagements pris dans ce calendrier. À l'issue de l'exercice, il s'avère que l'Institut a respecté les dates initialement annoncées dans 88 % des cas, soit une hausse de 4 points de pourcentage comparativement à l'année dernière. Par ailleurs, en réponse à une demande de ses clients, l'Institut modifiera la présentation de ce calendrier, en 2007-2008, en y insérant une nouvelle section qui regroupera toutes les publications par mois, par domaine et par ordre chronologique.

De plus, pour donner suite à l'engagement exprimé dans sa Déclaration de services aux citoyens de « répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique », l'Institut consigne sur une fiche divers renseignements sur les clients du Centre d'information et de documentation (CID), dont le délai de réponse à leur demande. Une compilation de tous ces délais révèle que, tout comme l'an dernier, dans 90 % des cas, une réponse est fournie au client dans un délai de trois jours et moins (dans les deux tiers des cas, ce délai est même de 48 heures et moins). Soucieux d'améliorer la qualité de son service à cet égard, l'Institut effectue un suivi hebdomadaire du temps de réponse aux demandes de renseignement adressées au CID et il communique régulièrement cet indicateur à tous les employés de l'Institut dans l'intranet.

Intelligibilité

L'Institut a à cœur de livrer à sa clientèle une information intelligible, c'est-à-dire facile à comprendre. Il veut lui fournir, de la façon la plus claire mais aussi la mieux adaptée possible, les explications nécessaires à l'interprétation et à l'utilisation adéquates de l'information statistique. Ainsi, toutes les publications de l'Institut, ses rapports d'enquête, son site Web, ainsi que la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec comprennent des sections consacrées aux définitions, aux notes méthodologiques, aux sources de données et aux autres métadonnées. Cette documentation permet aux utilisateurs de bien comprendre l'information que l'Institut met à leur disposition et de juger de sa concordance avec l'usage qu'ils comptent en faire. Elle est suffisamment diversifiée pour s'adapter aux besoins de divers types d'utilisateurs.

Accessibilité

Tout comme l'an dernier, **l'Institut a répondu à ses engagements de « faciliter l'accès à ses services » et d'« offrir à sa clientèle le meilleur service au moindre coût »**. Il a tenu le Centre d'information et de documentation ouvert à la clientèle durant les heures de bureau et il a offert, par son intermédiaire, un service général de renseignement statistique sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, par correspondance, par télécopieur, ou encore par le site Web de l'Institut. L'Institut permet également la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique dans Internet, grâce à l'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales. La décision de maintenir une préposée au poste d'accueil principal de l'Institut plutôt que d'avoir recours à un système de messagerie vocale, de même que la pratique de permettre aux journalistes d'être en lien direct avec les spécialistes des divers domaines statistiques découlent aussi de cette volonté de faciliter l'accès aux services et à l'information.

Toutes les publications de l'Institut qui sont vendues sont disponibles à l'Institut, ainsi que dans le réseau de distribution des Publications du Québec. Par ailleurs, certaines font l'objet d'une distribution gratuite. Toutefois, la presque totalité des publications sont offertes tout à fait gratuitement sur le site Web de l'Institut, en format téléchargeable. Internet est, en effet, le moyen de diffusion que privilégie l'Institut. Celui-ci a donc continué d'offrir au public en général, sur son site Web, une multitude de tableaux statistiques dans tous les domaines couverts par sa mission. Certaines données qui ne font pas l'objet d'une publication papier – c'est le cas, par exemple, de nombreuses données des domaines de la culture et des communications, de l'économie, des finances, de la démographie ainsi que des régions – sont consultables sur le site Web de l'Institut. La diffusion de l'information statistique sur ce site jouit d'ailleurs d'une popularité toujours grandissante, comme en font foi les statistiques publiées plus loin dans ce rapport à l'Enjeu 1, Orientation 1, page 36, quant à la cible traitant du nombre de sessions de travail sur le site Web de l'Institut.

En décembre 2006, l'Institut a mis à jour son **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**. Dans ce plan, l'Institut s'engage à réduire les obstacles qui limitent, d'une part, l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées et, d'autre part, le recours à ses services, notamment en matière d'accès aux lieux, d'accueil, de moyens de communication et de sensibilisation de son personnel aux caractéristiques des personnes handicapées. L'Institut a déjà pris, au cours des dernières années, diverses mesures pour remplir ces engagements (par exemple, l'adaptation du site Web de l'Institut en y installant le W3C, qui permet à l'internaute d'accéder à ce site, peu importe le navigateur et l'environnement dans lequel il évolue, et le WAI, qui permet aux handicapés visuels de le consulter).

En 2006-2007, d'autres mesures ont été prises afin de mieux satisfaire les besoins des personnes handicapées; citons, à titre d'exemples, la possibilité de grossir les caractères du site Web de l'Institut, l'ajout d'un système de navigation Web indépendant du langage JavaScript et l'amélioration du plan du site, désormais plus détaillé, ce qui optimise la navigation en regard des logiciels spécialisés destinés aux personnes ayant une déficience visuelle. Ainsi, l'Institut respecte désormais les sept recommandations du Guide d'accessibilité aux sites Web. En outre, les personnes préposées à l'accueil et aux renseignements ont participé à une séance de sensibilisation quant aux besoins particuliers des personnes handicapées.

En somme, toutes les cibles dont la réalisation était prévue pour le 31 mars 2007 ont été atteintes. Le détail de ces cibles est inclus dans le plan d'action, consultable sur le site Web de l'Institut.

La prestation électronique de services aux citoyens

La prestation électronique de services aux citoyens fait partie des préoccupations de l'Institut et contribue également à rendre ses données accessibles. De **nombreuses réalisations de l'Institut attestent sa volonté d'adhérer à la démarche gouvernementale** vers un « gouvernement en ligne » :

Services offerts au grand public :

- L'application Commerce international en ligne (CIEL) permet à l'utilisateur de produire à volonté des rapports sur mesure sur le commerce du Québec et du Canada avec plus de 200 pays.

- Le Répertoire de la recherche-développement (R-D) industrielle recense les entreprises québécoises effectuant des activités de R-D et tient cette information à jour. L'objectif de ce répertoire est d'améliorer l'état des

connaissances sur les activités de R-D dans le secteur privé au Québec et d'en faire la promotion. Il contient présentement de l'information sur 2 645 entreprises québécoises qui ont accepté que l'information les concernant soit rendue publique. Il offre également aux entreprises la possibilité de s'inscrire en ligne.

- La base de données du code géographique du Québec est un outil de consultation qui permet à l'utilisateur de visionner en ligne le profil et l'historique des municipalités du Québec, de consulter la liste des divisions territoriales et de produire les listes de municipalités de son choix.

- La Banque de données sur les films Léo-Ernest-Ouimet indique le nombre de projections et l'assistance pour chacun des films présentés en public, depuis 1985, dans les établissements de projection cinématographique au Québec.

- *Le Québec chiffres en main* (en ligne) constitue la version interactive de la brochure produite annuellement et présente un grand nombre de données sur la population et l'activité économique à l'échelle du Québec. Par ailleurs, la dernière section, intitulée « Coup d'œil régional » effectue un survol des 17 régions administratives.

- Le Répertoire des exploitants miniers du Québec contient la liste des entreprises qui exercent des activités minières au Québec. Il offre à l'utilisateur la possibilité de constituer des listes par nom d'entreprise ou par type d'activité pour connaître les entreprises de production, les entreprises d'exploration ou les entreprises de forage au diamant, ou encore construire des listes sur mesure, soit les entreprises productrices par région administrative, par substance produite ou une combinaison des deux.

- Le logiciel Éco-Santé Québec, fruit de la collaboration entre l'Institut de la statistique du Québec, l'Institut national de santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et un organisme français, l'Institut de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé, présente de nombreux indicateurs relatifs à la santé et aux services sociaux, sur la base des 18 régions sociosanitaires et pour l'ensemble du Québec.

- Le cédérom intitulé *Les tableaux d'impact économique du modèle intersectoriel du Québec. Un instrument d'analyse économique efficace et fiable* offre la possibilité à l'utilisateur d'obtenir un premier niveau d'information sur l'incidence économique de divers sujets.

- Dans la section « Profils des régions et des MRC » du site Web de l'Institut, l'utilisateur peut consulter des cartes thématiques interactives illustrant les données régionales.

Services à accès restreint :

- Les projections démographiques multirégionales en ligne.

- Des extranets pour répondre aux besoins de partenaires : celui d'Horace +, la Banque de données pour le soutien à la prospection des investissements étrangers; celui du programme des enquêtes minières; celui qui porte sur les statistiques de l'industrie des services financiers au Québec; enfin, un extranet en préparation est destiné aux répondants à *l'Enquête sur la rémunération globale*.

- Le service de transmission électronique des rapports d'activités minières offert aux entreprises québécoises qui doivent communiquer à l'Institut des rapports de leurs activités en vertu de la Loi sur les mines du Québec.

- Les simulations économiques en ligne à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, qui offrent aux ministères et organismes la possibilité d'exploiter eux-mêmes ce modèle, à distance et en toute sécurité.

D'autres réalisations en matière de prestation électronique de services aux citoyens sont évoquées au chapitre intitulé « Plan stratégique 2005-2008 : rappel des principaux éléments et résultats pour 2006-2007 » :

- la fréquentation du site Web de l'Institut et l'accès à ses données de recherche : voir Enjeu 1, Orientation 1;

- la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) : voir Enjeu 2, Orientation 5;

- la collecte électronique : voir Enjeu 3, Orientation 6.

Les relations avec les répondants et l'allègement du fardeau administratif

L'attention que l'Institut porte aux répondants l'amène notamment à avoir recours à des modes de collecte diversifiés et toujours mieux adaptés à leurs besoins (collecte postale, téléphonique, électronique, par télécopieur, en face-à-face, collecte effectuée au moment le plus approprié pour le répondant, sur rendez-vous, souvent le soir ou la fin de semaine). Les résultats atteints en 2006-2007 en ce qui a trait à la collecte électronique sont présentés à l'Enjeu 3, Orientation 6, page 58, concernant la cible traitant de l'évolution d'une gestion multimodale des activités de collecte.

Toujours dans le but d'alléger le fardeau administratif des entreprises et des individus qui répondent à ses enquêtes, l'Institut a recours à divers moyens : exploitation des fichiers administratifs comme substitut aux enquêtes, réduction du chevauchement dans les enquêtes, notamment grâce à une collaboration étroite avec Statistique Canada, conception de plans de sondage efficients pour réduire le plus possible la taille des échantillons, recours à des spécialistes pour la conception des questionnaires afin d'éliminer les questions superflues et de faciliter la réponse, prétests pour les questionnaires et les modes de collecte (facilité de répondre, temps nécessaire pour remplir le questionnaire, adéquation avec les besoins des répondants, etc.). La préoccupation de l'Institut à l'égard de ses répondants l'amène, en outre, à les informer sur l'utilité de leur participation aux enquêtes en leur expliquant à quoi servent les renseignements qu'il recueille auprès d'eux. Enfin, il porte une attention particulière aux commentaires que les répondants peuvent lui adresser.

L'Institut entretient un lien de confiance avec ses répondants en leur donnant l'assurance que les données recueillies ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles qui étaient prévues au moment de la collecte, en faisant connaître publiquement ses engagements en matière de confidentialité et en adhérant officiellement à un code d'éthique (Principes fondamentaux de la statistique officielle cités à l'annexe A). Deux sections sont consacrées à la confidentialité sur le site Web de l'Institut et le dépliant intitulé *Notre engagement à la confidentialité* a été distribué avec les questionnaires d'enquête en 2006-2007. D'autres activités de l'Institut visant à respecter les engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens en matière de « garantie de confidentialité » sont décrites à la section intitulée « Protection des renseignements personnels et confidentiels et accès aux documents ».

La gestion des plaintes

Enfin, dans la Déclaration de services aux citoyens, l'Institut invite les personnes qui souhaitent formuler une plainte à s'adresser à la Direction générale de l'Institut, qui s'engage à traiter ces plaintes dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception. Aucune plainte n'a été formellement exprimée à la personne responsable en 2006-2007.

Plan stratégique 2005-2008 :
rappel des principaux éléments et résultats pour 2006-2007

Le Plan stratégique 2005-2008 de l'Institut comporte trois enjeux stratégiques qui, eux-mêmes, se définissent par six orientations.

Enjeu 1	L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité
Enjeu 2	L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec
Enjeu 3	L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

Orientation 1

Faire évoluer l'offre de service conformément aux priorités gouvernementales et aux enjeux de la société

Orientation 2

Gérer de façon intégrée les dimensions de la qualité

Orientation 3

Générer de la connaissance à partir d'un plus grand éventail d'informations statistiques, compréhensibles et accessibles à tous

Orientation 4

Saisir toutes les occasions de démontrer et de faire reconnaître le niveau d'excellence des produits et services de l'Institut

Orientation 5

Agir à titre de coordonateur gouvernemental en matière de statistiques officielles afin d'optimiser le système statistique québécois

Orientation 6

Maximiser l'utilisation des ressources de l'Institut en maintenant un juste équilibre entre les activités et les capacités organisationnelles

Le tableau ci-après présente le niveau d'atteinte des principaux résultats en regard du Plan stratégique 2005-2008.

Page	SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	Niveau d'atteinte 2006-2007	2005-2006
Enjeu 1	**Orientation 1 : Faire évoluer l'offre de service conformément aux priorités gouvernementales et aux enjeux de la société**		
	Objectif : Trouver un juste équilibre en matière d'offre de service : maintenir les programmes de base et répondre aux nouveaux besoins		
	Cibles :		
33	D'ici 2008, avoir établi, dans chaque domaine d'activité statistique, au moins une nouvelle collaboration permettant une meilleure connaissance des besoins	Réalisé	Réalisé
35	D'ici 2008, avoir observé un nombre croissant de citations et de références aux travaux de l'Institut dans les médias (nombre d'articles de journal, de mentions à la radio et à la télévision et d'entrevues)	886	527
36	D'ici 2006, avoir amélioré le système d'évaluation de la couverture médiatique	Réalisé	En cours
36	D'ici 2008, avoir observé que le nombre de sessions de travail augmente chaque année sur le site Web de l'Institut	1 660 955	1 592 782
37	D'ici 2008, avoir donné accès aux données d'enquête à un nombre croissant de chercheurs	132	114
	Orientation 2 : Gérer de façon intégrée les dimensions de la qualité		
	Objectif : Intégrer, dans toutes les activités, le cadre de gestion et les bonnes pratiques en matière de qualité		
	Cibles :		
	En 2006, avoir achevé l'élaboration du cadre intégré de gestion de la qualité :		
39	– document d'orientations générales	s. o.	Réalisé
39	– politique générale en matière de gestion de la qualité	s. o.	Réalisé
39	– guide des bonnes pratiques	Avancé	En cours
39	– autres énoncés de politique ou documents	En cours	En cours
39	En 2007, s'être doté d'un plan d'action visant l'évaluation de la qualité des travaux de l'Institut et, de ce fait, l'amélioration continue de la qualité	En cours	s. o.
41	En 2008 au plus tard, avoir sensibilisé tout l'appareil gouvernemental au cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut	Réalisé	En cours
	Orientation 3 : Générer de la connaissance à partir d'un plus grand éventail d'informations statistiques, compréhensibles et accessibles à tous		
	Objectif : Concevoir de plus en plus des produits permettant le développement des connaissances des citoyens, afin qu'ils comprennent mieux les enjeux de la société		
	Cibles :		
42	D'ici 2008, avoir augmenté, chaque année, le nombre d'articles publiés	61	49
42	D'ici 2008, avoir augmenté, chaque année, le nombre de travaux, d'études et d'analyses méthodologiques ou à caractère scientifique	31	47

Page	SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	Niveau d'atteinte 2006-2007	2005-2006
43	D'ici 2008, avoir accru les travaux comportant une comparaison de données	80 %	75 %
43	D'ici 2008, avoir augmenté l'utilisation des divers moyens de diffusion	152	168
Enjeu 2	**Orientation 4 : Saisir toutes les occasions de démontrer et de faire reconnaître le niveau d'excellence des produits et services de l'Institut**		
	Objectif : Occuper davantage l'espace prévu par sa loi constitutive et devenir la référence dans le domaine de la statistique sur le Québec		
	Cibles :		
46	D'ici 2008, avoir observé l'utilisation croissante des produits et services de l'Institut par les décideurs de la fonction publique québécoise	En continu[1]	En continu[1]
47	D'ici 2008, avoir amélioré les modes et augmenté les occasions de communication pour atteindre davantage les citoyens	Réalisé	Réalisé
	Objectif : Accentuer son rôle d'interlocuteur privilégié auprès de Statistique Canada pour tout l'appareil gouvernemental québécois		
	Cibles :		
48	En 2006, avoir défini clairement la stratégie de coordination de l'Institut auprès de Statistique Canada pour l'administration publique québécoise	En cours	s. o.
50	Dès 2005, avoir étendu la concertation à tous les niveaux avec Statistique Canada	Réalisé	Réalisé
	Orientation 5 : Agir à titre de coordonnateur gouvernemental en matière de statistiques officielles afin d'optimiser le système statistique québécois		
	Objectif : Doter le Québec d'un système statistique bénéficiant de la confiance des décideurs et du public en général		
	Cibles :		
	D'ici 2008, avoir versé dans la BDSO les données officielles des 24 ministères et organismes gouvernementaux partenaires et avoir maintenu leur constante participation :		
51	– pourcentage des partenaires ayant intégré des données dans la banque	57 %	52 %
51	– pourcentage de la couverture des statistiques officielles dans la banque	63 %	39 %
Enjeu 3	**Orientation 6 : Maximiser l'utilisation des ressources de l'Institut en maintenant un juste équilibre entre les activités et les capacités organisationnelles**		
	Objectif : Mettre en place la planification de la main-d'œuvre dans un contexte de gestion prévisionnelle		
	Cibles :		
54-55	D'ici 2008, avoir mis en place des moyens pour assurer la relève dans les emplois et des mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des ressources	Avancé	En cours
56	D'ici 2008, avoir conçu et mis en place des mesures concrètes pour améliorer l'état de santé et le bien-être de son personnel et en dresser le bilan	Avancé	En cours

1. Un résultat exhaustif ne peut être obtenu pour cette cible, cependant, l'utilisation des produits et services de l'Institut par les décideurs de la fonction publique québécoise a été notée à plusieurs reprises au cours de 2006-2007 et de 2005-2006.

Page	SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	Niveau d'atteinte 2006-2007	2005-2006
	Objectif : Poursuivre la mise en place d'une administration soutenue sur le plan électronique en continuant de faire évoluer les technologies de l'information		
	Cibles :		
57	D'ici 2008, avoir amélioré et consolidé les moyens d'accès aux données de recherche par les chercheurs, dans le respect de la confidentialité et grâce à des mesures de sécurité adéquates	Avancé	En cours
58	D'ici 2008, avoir assuré l'évolution d'une gestion multimodale des activités de collecte, en intégrant au mieux le mode électronique	Avancé	En cours
59	D'ici 2007, avoir mis en place les moyens pour évaluer périodiquement le degré de satisfaction des utilisateurs du site Web de l'Institut	Réalisé	En cours
	Objectif : Continuer d'assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, la sécurité et la protection des informations détenues par l'Institut		
	Cibles :		
60	D'ici 2008, avoir entrepris l'élaboration d'un plan permettant à l'Institut de reprendre ses activités après un sinistre	En cours	s. o.
60	D'ici 2007, avoir mis en place des indicateurs de gestion pour appuyer les gestionnaires en vue de l'utilisation efficiente et éthique des technologies de l'information	Réalisé	En cours
	Objectif : Maintenir un certain équilibre entre la subvention et les revenus autonomes		
	Cibles :		
61	D'ici 2008, avoir augmenté la subvention par du financement obtenu des partenaires gouvernementaux en proportion de leurs nouveaux besoins statistiques récurrents	En cours	En cours
62	D'ici 2008, avoir élaboré un cadre de référence en matière de collaboration et de partenariat concernant les activités de collecte	s. o.	Réalisé
	Objectif : Systématiser la révision des processus et poursuivre l'élaboration des outils et des approches permettant un meilleur encadrement des projets		
	Cibles :		
62	D'ici 2008, avoir entrepris la révision des processus de travail d'au moins deux projets ciblés en 2005	Réalisé	En cours
64	Au plus tard en 2006, avoir terminé l'élaboration des outils informatisés de planification et de suivi des projets	En cours	En cours
64	D'ici 2006, avoir formé les chargés de projet quant à différents aspects de la gestion de projet	En cours	En cours
64	En 2007, avoir mesuré la satisfaction de la collaboration existant entre les directions et le niveau de satisfaction des chargés de projet en regard de leurs responsabilités	s. o.	s. o

Enjeu 1

L'Institut de la statistique du Québec s'engage, dans un environnement complexe et changeant, à garder le cap sur la pertinence de ses produits et services et sur les normes internationales de qualité

Orientation 1 : Faire évoluer l'offre de service conformément aux priorités gouvernementales et aux enjeux de la société

Objectif : Trouver un juste équilibre en matière d'offre de service, c'est-à-dire à la fois maintenir les programmes de base et répondre aux nouveaux besoins

Indicateur : Nombre et nature des mécanismes de consultation et de collaboration mis en place

Cible

D'ici 2008, avoir établi, dans chaque domaine d'activité statistique, au moins une nouvelle collaboration permettant une meilleure connaissance des besoins.

Résultats

Déjà en 2005-2006, l'Institut avait établi une nouvelle collaboration pour chaque domaine d'activité statistique. Au cours de 2006-2007, et toujours dans le but de bien répondre aux besoins en matière statistique, l'Institut continue d'établir de nouvelles collaborations ou élargit celles qui existaient déjà; citons à titre d'exemples :

- Ministère des Relations internationales, « Politique internationale du Québec. La force de l'action concertée » : l'Observatoire de la culture et des communications du Québec est mis à contribution pour produire des indicateurs sur le commerce international de produits culturels;
- Ministère des Transports du Québec : rencontres avec ce ministère, Statistique Canada, des représentants de l'Université Laval et l'Institut afin de cibler et de mieux définir les besoins en matière de statistique sur le commerce international et d'étudier la possibilité de donner accès au ministère des Transports du Québec à des données susceptibles d'alimenter son modèle d'évaluation des flux de marchandises au Québec;
- Conference Board du Canada : assurer la meilleure coordination possible lors de la diffusion prochaine par l'Institut du produit intérieur brut (PIB) par région métropolitaine de recensement;
- Régie du cinéma et Bibliothèque et Archives nationales du Québec : nouveaux partenaires financiers pour les travaux réalisés par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Ils ajoutent au financement déjà assuré par le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et l'Institut;
- *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) : démarche entreprise auprès d'un consortium de chercheurs rattachés à l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université McGill, pour une nouvelle collecte de données avec prélèvements sanguins et de cortisol (greffon biologique);

- Ville de Montréal : participation d'un démographe de l'Institut au comité consultatif mis en place par la Direction générale de la Ville de Montréal; ce comité s'est penché entre autres sur des questions touchant l'agglomération de Montréal dans le contexte nord-américain;
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : participation d'un démographe de l'Institut au comité d'examen de ce ministère qui analyse la question du nombre d'immigrants à admettre au Québec;
- Emploi-Québec : contact établi afin d'acquérir une meilleure connaissance de ses travaux relatifs aux statistiques du travail grâce à une coordination plus efficace et à de nouvelles collaborations ultérieures;
- Conseil permanent de la jeunesse : entente prise afin d'effectuer un portrait statistique des jeunes au travail, dans le but de publier un avis sur leur santé psychologique.

Commentaire additionnel

Dans le domaine de la santé, un comité international d'évaluation scientifique a recommandé à Génome Canada et à Génome Québec le financement de la phase A du projet CARTaGENE, reconnaissant ainsi les grandes qualités scientifiques de la proposition présentée par l'équipe CARTaGENE à laquelle l'Institut est associé. En décembre 2006, les conseils d'administration de Génome Canada, puis de Génome Québec, ont entériné la recommandation de ce comité. Ce projet, évalué à 34 M$, compte beaucoup tant pour la santé des Québécois que pour le maintien de l'expertise du Québec en matière de génétique. L'Institut recevra 8,5 M$ en trois ans pour la réalisation de travaux ayant trait principalement à son expertise en matière de gestion de projet d'enquête dans le domaine de la santé, de collecte de données et de méthodologie statistique. Le prétest de l'enquête devrait commencer à l'automne 2007.

Enfin, dans le domaine du travail et de la rémunération, l'Institut a rencontré près d'une quarantaine de représentants de ministères et organismes, intéressés par ce sujet. Cette rencontre visait à les informer des développements en cette matière, notamment quant aux changements dans les enquêtes de Statistique Canada, et à sonder leurs besoins. Par ailleurs, la Commission des relations de travail dans la fonction publique fédérale s'est associé Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec afin de réaliser des travaux en vue d'enquêtes de rémunération pancanadiennes; cette demande témoigne de la confiance accordée à l'expertise de l'Institut dans le domaine de la rémunération.

Indicateur : Nombre de rapports de veille produits

Cible	Résultats
À partir de 2007, avoir mis en place l'approche de veille la plus appropriée à chaque domaine d'activité et produit des rapports selon la périodicité retenue.	Dans le but de rester à l'affût des orientations du gouvernement du Québec et d'être toujours à l'avant-garde dans ses domaines d'expertise, l'Institut utilise diverses approches de veille, adaptées au secteur concerné. Depuis 2005-2006, chaque direction a mis en place la meilleure approche de veille par domaine. Selon les secteurs, ces activités de veille revêtent différentes formes : - abonnement au rapport de veille du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques (RVCD) du ministère de la Santé et des Services sociaux; - adhésion au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques (RVIPP), veille gouvernementale du ministère du Conseil exécutif;

- abonnement à des veilles électroniques (ex. : Info-vieillissement, Canadian Social Research Newsletter, Politiques sociales et Eurostat);
- abonnement à Gartner Group, banque de recherche et d'analyse sur l'industrie des technologies de l'information;
- abonnement au Courrier parlementaire, afin d'être quotidiennement informé des discussions qui se tiennent à l'Assemblée nationale.

Cette veille a permis la production de 10 rapports différents ou clips d'information, notamment en matière de démographie, de travail et rémunération, de santé, de méthodologie ou de veille institutionnelle quant aux enjeux des agences statistiques dans le monde. Certains de ces travaux ont été diffusés à l'extérieur de l'Institut, et parfois même repris dans plusieurs réseaux ministériels de veille stratégique, dont celui du ministère du Conseil exécutif.

Indicateurs : Volume, niveau et utilisation diversifiée de l'information statistique disponible

Nombre de citations de l'Institut dans les médias

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir observé un nombre croissant de citations et de références dans des documents gouvernementaux, des rapports d'étude et de recherche, ainsi que dans les médias.	Tout comme dans les années passées, l'Institut continue de se préoccuper du degré d'utilisation de ses différents produits et services afin d'avoir la meilleure indication possible de leur pertinence. Ainsi, par un relevé non exhaustif réalisé depuis deux ans des citations ou références à ces derniers, l'Institut constate encore cette année une plus-value de ses travaux. En effet, ceux-ci sont repris par un très large éventail d'utilisateurs : de nombreux ministères et organismes du gouvernement du Québec, le milieu associatif, le milieu universitaire et de recherche et le secteur privé. Que ce soit dans des documents gouvernementaux, des rapports d'étude, de recherche ou autres, la diffusion de ses travaux est largement constatée, et ce, pour l'ensemble des programmes de l'Institut. La couverture médiatique constitue également un indicateur valable de la pertinence des données de l'Institut. Ainsi, en 2006-2007, plus de 530 articles de journal ont repris les analyses ou les données publiées par l'Institut, sans compter les 293 mentions à la radio et à la télévision, ainsi que les 63 entrevues accordées aux médias. Les résultats de la couverture médiatique sont donc à la hausse depuis trois ans (voir la figure à la page suivante).

Nombre de citations dans les médias

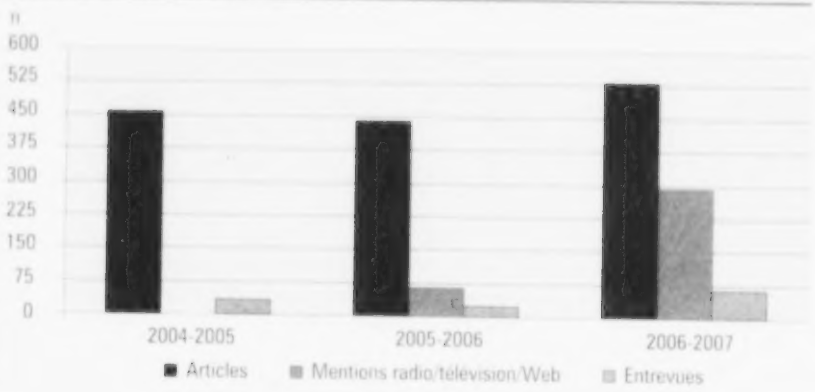

Cible

D'ici 2006, avoir amélioré le système d'évaluation de la couverture médiatique des travaux de l'Institut.

Résultats

Il faut préciser que l'Institut s'est doté cette année d'un outil de suivi de sa couverture médiatique, offert par la firme CNW Telbec. Cet outil permet donc à l'Institut de mieux connaître sa couverture médiatique dans la presse écrite, les émissions d'information radiophoniques et télévisées ainsi que sur le Web. À l'aide de ce nouvel outil, l'Institut a donc atteint la cible d'améliorer son système d'évaluation de la couverture médiatique.

Cible

D'ici 2008, avoir observé que le nombre de sessions de travail augmente chaque année sur le site Web de l'Institut.

Résultats

Le suivi de la fréquentation du site Web est aussi un bon indicateur de la pertinence et de l'utilité des produits et services de l'Institut. Les internautes demeurent des utilisateurs assidus du site Web de l'Institut : du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, le site a enregistré 1 660 955 sessions, soit une augmentation de 4,3 % comparativement à la même période de l'année précédente.

Nombre de sessions de travail par année sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec

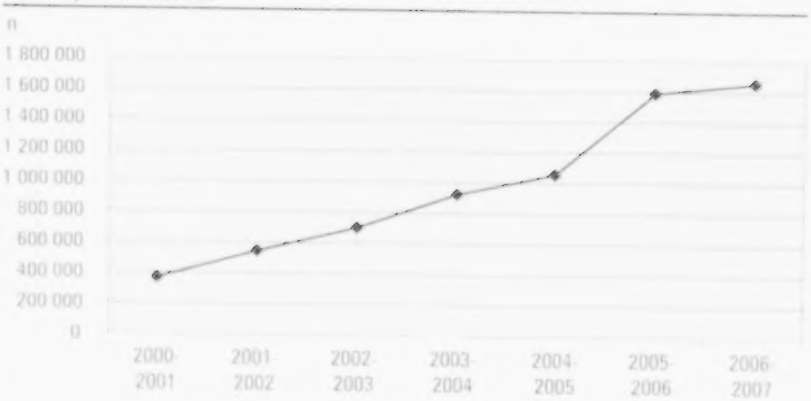

Commentaire additionnel

Le détail des consultations de 2006-2007 des différentes sections du site Web de l'Institut démontre que plus de 89 % de celles-ci ont trait aux données du recensement (20 %), aux profils statistiques régionaux (25 %) et aux statistiques par domaine (44 %).

Détail des consultations des sections du site Web de l'Institut 2006-2007

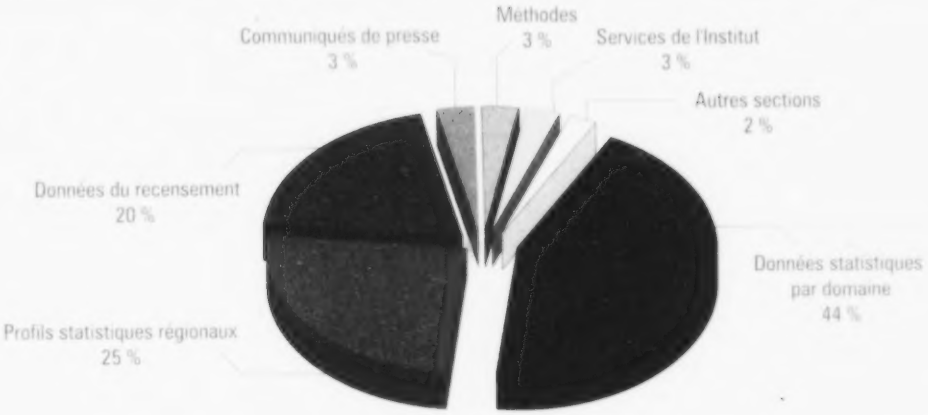

Cible

D'ici 2008, avoir donné accès aux données d'enquête à un nombre croissant de chercheurs et avoir maximisé l'utilisation des microdonnées.

Résultats

Afin de permettre aux milieux universitaires et de la recherche d'avoir accès à des banques de données statistiques tout en garantissant la confidentialité de celles-ci, le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) poursuit ses activités dans ses locaux du campus de l'Université de Montréal, ainsi que dans les bureaux de l'Institut, à Québec. Le CADRISQ s'adresse aux chercheurs de tous horizons et offre gratuitement à ses utilisateurs l'accès aux microdonnées ainsi que la documentation complète relative à ces données.

Depuis son ouverture et jusqu'au 31 mars 2007, le CADRISQ a permis à 132 chercheurs (114 chercheurs au 31 mars 2006) rattachés à 8 universités canadiennes et à 10 ministères ou organismes québécois de poursuivre des recherches à partir des données statistiques produites par l'Institut. D'offrir ainsi l'accès à des données statistiques a pour effet de favoriser l'exploitation secondaire des microdonnées d'enquête, ce qui permet de nouvelles publications par des chercheurs universitaires. Entre avril 2006 et mars 2007, 14 productions scientifiques (articles et communications) ont été rapportées par les chercheurs ayant exploité des données au CADRISQ, couvrant les domaines de la santé et du vieillissement de la population.

En 2006-2007, les données de 7 nouvelles enquêtes sont devenues accessibles au CADRISQ, ce qui porte à 42 le nombre de banques de données mises à la disposition des chercheurs.

Depuis 2001-2002, 53 contrats avec des chercheurs externes ont été signés relativement aux activités du CADRISQ. Outre l'accès par ce centre, le cadre normatif de l'Institut en matière de confidentialité permet l'accès à des ministères et organismes aux données de l'Institut, et ce, dans leurs propres locaux. À cet égard et toujours depuis 2001-2002, 25 ententes ont été signées avec certains d'entre eux pour l'exploitation de fichiers aux fins d'analyse ou de recherche externe de l'Institut (voir tableau ci-après).

	Contrats signés au CADRISQ		Ententes signées avec des ministères et organismes		Total
	Par année	Cumulatif	Par année	Cumulatif	Cumulatif
2001-2002	10	**10**	4	**4**	**14**
2002-2003	12	**22**	9	**13**	**35**
2003-2004	7	**29**	4	**17**	**46**
2004-2005	6	**35**	0	**17**	**52**
2005-2006	11	**46**	6	**23**	**69**
2006-2007	7	**53**	2	**25**	**78**

L'Institut a toujours eu à cœur de favoriser et de promouvoir la recherche, et ce, en maximisant l'utilisation des microdonnées. À cet égard, l'Institut a franchi une autre étape importante en devenant partenaire du projet de mise en place de l'Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être (EPSEBE). Son rôle de producteur et de diffuseur de la statistique officielle au Québec, son encadrement légal et son expertise en traitement de banques de données ont fait de l'Institut le candidat idéal pour élaborer et réaliser cette nouvelle plateforme de services pour la recherche. Une association a donc été conclue entre l'Institut et le Réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant (réseau provincial subventionné par le Fonds de recherche en santé du Québec et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture) afin de rendre cette plateforme opérationnelle. Ce nouveau service, dont le lancement est prévu pour septembre 2007, s'adresse aux chercheurs de toutes les disciplines, qu'ils soient du milieu universitaire ou d'organismes publics. À partir d'expériences européennes, cette plateforme de services constitue une innovation majeure au Québec et répond à un besoin manifeste. Elle offre notamment de nouveaux moyens aux chercheurs :

- un portail Web de services spécialisés permettant l'accès à distance à des données relatives à la recherche dans des conditions éthiques et hautement sécuritaires;
- une équipe d'experts disponibles pour conseiller et accompagner les chercheurs dans la préparation de leur requête de recherche et le traitement de leur fichier.

Orientation 2 : Gérer de façon intégrée les dimensions de la qualité

Objectif : Intégrer, dans toutes les activités, le cadre de gestion et les bonnes pratiques en matière de qualité, en visant l'atteinte d'un juste équilibre entre les six dimensions de la qualité

Indicateur : Degré d'implantation du cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut et des bonnes pratiques

Cible	Résultats
En 2006, avoir achevé l'élaboration du cadre intégré de gestion de la qualité et le guide des bonnes pratiques.	À l'instar de plusieurs organismes statistiques de pays industrialisés, l'Institut s'est doté, en novembre 2005, d'un cadre intégré de gestion de la qualité, qui s'inspire du modèle qui fait consensus sur le plan international, lequel définit la « qualité » en fonction des besoins et de la satisfaction des utilisateurs. Ce cadre intégré comprend notamment un document d'orientations générales et la Politique générale en matière de gestion de la qualité. Cette année, l'Institut a procédé à la traduction en anglais de ces documents afin qu'ils puissent être utilisés lors d'activités ou de colloques auxquels assistent des participants qui sont plus à l'aise avec la langue anglaise. Également disponibles sur le site Web de l'Institut, sous la rubrique « Organisation », ces documents en anglais pourront servir au rayonnement de l'Institut et aider d'autres organismes à parfaire leur propre cadre de gestion de la qualité. Quant au guide des bonnes pratiques, rappelons qu'un groupe de travail formé de professionnels des différentes directions de l'Institut achèvent l'élaboration d'un recueil des meilleures pratiques applicables aux enquêtes. Ce recueil favorisera l'harmonisation des façons de faire et s'ajoutera aux moyens déjà en place à l'Institut en matière de qualité. Une première version a été présentée aux membres du comité sur la qualité de l'Institut à l'hiver 2007 et la version finale sera disponible d'ici la fin de 2007. Ainsi, l'élaboration du cadre intégré de gestion de la qualité est avancée. Un plan de travail a été établi afin de parachever les autres énoncés de politique et documents. L'avancement de ces travaux est fonction des ressources disponibles au sein de l'Institut.

Cible	Résultats
En 2007, s'être doté d'un plan d'action visant l'évaluation de la qualité des travaux de l'Institut et, de ce fait, l'amélioration continue de la qualité.	La réflexion est amorcée mais non terminée quant à l'élaboration d'un plan d'action visant l'évaluation de la qualité des travaux de l'Institut. Certains critères d'évaluation seront choisis en fonction du contenu du recueil des meilleures pratiques applicables aux enquêtes; de même, les travaux liés à l'utilisation de la grille DESAP (DEvelopment of a SelfAssessment Program), outil conçu en Europe pour l'autoévaluation de la qualité dans les enquêtes, sont en cours de réalisation. Un premier test de son efficacité a été effectué et les modalités de son utilisation seront établies au cours de 2008. Enfin, notons que l'évaluation de programme, la révision des processus de même que la vérification interne serviront à alimenter la réflexion des moyens à mettre en place afin d'évaluer de façon plus systématique et uniforme la qualité des travaux, et ce, en fonction des risques.

Outre ce plan d'action, il est important de noter que l'Institut s'assure déjà de la qualité de ses travaux grâce à divers mécanismes instaurés au sein des différents processus de gestion. Ainsi, de nombreuses mesures liées à la qualité sont déjà intégrées aux activités courantes de production statistique, telles les analyses qui font suite aux travaux; cette production est assurée par du personnel compétent, dont les connaissances sont mises à jour régulièrement par de la formation et du développement professionnel dans leur champ d'expertise. De cette façon, les spécialistes en méthodologie, en collecte de données ou en technologies de l'information, autant que les démographes, les économistes ou les autres professions représentées à l'Institut sont à la fine pointe de l'évolution de leur secteur. Mentionnons également le soutien et le suivi assuré par le Bureau de projet, les ateliers de formation offerts en gestion de projet, les nouveaux outils disponibles quant au suivi des coûts et des échéanciers par projet. Le plan d'action visant l'évaluation de la qualité des travaux de l'Institut viendra renforcer les acquis de l'Institut quant à sa préoccupation de toujours s'assurer d'une gestion efficiente et de qualité.

Indicateur : Nombre et nature des activités de sensibilisation

Cible	Résultats
Dès 2005, s'être doté d'une approche de sensibilisation continue en matière de qualité et l'avoir mise en place dans chaque direction.	L'Institut poursuit la sensibilisation de ses employés en matière de qualité. Afin d'assurer l'adhésion de ces derniers à la nouvelle politique en matière de qualité, et outre la sensibilisation effectuée dans chacune des directions, six ateliers de formation réunissant tout le personnel de l'Institut ont eu lieu en mai et en juin 2006. Ces ateliers ont permis des discussions très constructives et extrêmement dynamiques, au cours desquelles de nombreuses suggestions ont été apportées, qui serviront d'inspiration pour la poursuite d'une gestion de qualité au sein de l'Institut. De plus, l'Institut fait valoir la dimension de la qualité par différentes actions ponctuelles ou continues; à titre d'exemples, citons : – la participation de professionnels de toutes les directions au comité sur la qualité dans les enquêtes (cette représentativité permet une meilleure adhésion de tous les employés touchés par ce dossier); – la formation donnée aux employés responsables de la collecte des données; le thème de cette formation, intitulée « Comment mieux vivre l'interdépendance entre nous avec efficacité et dans l'harmonie », était étroitement lié à la préoccupation d'optimiser les relations entre les membres des équipes pour obtenir une plus grande efficacité et, ultimement, une qualité accrue des produits et services offerts par cette direction; – les attentes signifiées aux employés en matière de qualité; – la participation à un atelier de formation de deux jours, offert par Statistique Canada, afin d'alimenter le projet de refonte de la procédure de surveillance dans les enquêtes téléphoniques effectuées à l'Institut;

- la tenue d'un atelier portant sur la définition de la qualité et son application dans le domaine des technologies;
- l'envoi des comptes rendus des réunions du comité sur la qualité à tous les cadres de l'Institut; ces derniers transmettent ensuite cette information à leurs employés lors de réunions de direction;
- la promotion interne de la valeur de gestion portant sur la qualité, soit lors de l'accueil de nouveaux employés ou de rencontres avec des clients ou partenaires, etc.

De plus, depuis l'an dernier, toutes les publications de l'Institut comportent, dans l'avant-propos, une phrase faisant la promotion de la valeur de gestion de l'Institut traitant de la qualité. Cette phrase est la suivante : « Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « qualité » de l'Institut de la statistique du Québec. »

Cible

En 2008 au plus tard, avoir sensibilisé tout l'appareil gouvernemental au cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut, et avoir incité les groupes concernés aux bonnes pratiques en cette matière.

Résultats

En décembre 2006, le cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut a été présenté au comité directeur de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), qui regroupe les 25 ministères et organismes partenaires de cette banque. Cette présentation avait pour but de les sensibiliser à l'importance qu'il convient d'accorder à la qualité des statistiques officielles transmises, et ce, avant leur intégration dans la BDSO. Comme mentionné l'an dernier, un document intitulé *Lignes directrices pour la définition des éléments statistiques* a été produit afin d'assurer la qualité des données diffusées dans la BDSO, et ce, dans le respect des dimensions de la qualité adoptées par l'Institut.

Rappelons que l'an dernier, l'Institut avait produit et distribué à tous les ministères et aux principaux organismes du gouvernement du Québec ainsi qu'à des partenaires et à des agences statistiques dans le monde, un dépliant intitulé *Notre engagement en matière de qualité*. De plus, une lettre avait été transmise aux sous-ministres et dirigeants d'organisme, les invitant à consulter, sur le site Web de l'Institut, la Politique générale en matière de gestion de la qualité.

Les initiatives de cette année, ainsi que celles de l'an dernier ont donc permis de sensibiliser tout l'appareil gouvernemental ainsi que les partenaires et groupes concernés au cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut. Notons qu'au cours de l'année prochaine, l'Institut prévoit poursuivre ce type d'initiatives afin de sensibiliser les députés de l'Assemblée nationale.

Orientation 3 : Générer de la connaissance à partir d'un plus grand éventail d'informations statistiques, compréhensibles et accessibles à tous

Objectif : Concevoir, de plus en plus, des produits permettant le développement des connaissances des citoyens, afin qu'ils comprennent mieux les enjeux de la société

Indicateur : Nombre d'articles publiés

Cible

D'ici 2008, avoir augmenté, chaque année, le nombre d'articles publiés dans les périodiques de l'Institut ou dans des revues québécoises ou étrangères, en maintenant ou en suscitant, selon le cas, tout type de collaboration.

Résultats

Le nombre d'articles publiés par l'Institut dans ses périodiques ou dans des revues québécoises, canadiennes ou étrangères a augmenté de 24 % comparativement à l'an dernier, passant de 49 à 61 articles.

Nombre d'articles publiés dans des périodiques de l'Institut ou dans des revues québécoises, canadiennes ou étrangères

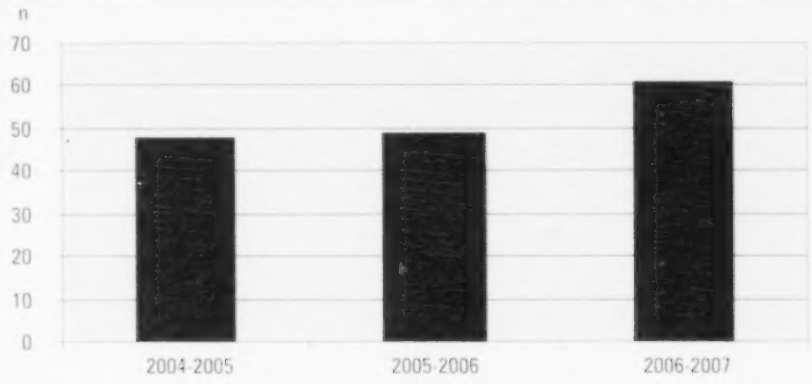

Commentaire additionnel

En regard de l'orientation selon laquelle il faut générer de la connaissance, mentionnons que non seulement l'Institut veut-il soutenir la gouverne, mais qu'il vise également, par ses publications, articles et analyses, à étendre les connaissances des citoyens. Depuis avril 2006, 50 publications, dont 19 nouveaux titres, ont été diffusées par l'Institut (voir l'annexe B). Ces nouvelles publications concernent les domaines suivants : conditions de vie et bien-être, culture et communications, démographie, institutions financières, santé, science, technologie et innovation, travail et rémunération.

Indicateur : Nombre de travaux, d'études et d'analyses

Cible

D'ici 2008, avoir augmenté, chaque année, le nombre de travaux, d'études et d'analyses méthodologiques ou à caractère scientifique.

Résultats

Au chapitre des travaux à caractère méthodologique ou scientifique, les réalisations de l'Institut en 2006-2007 sont présentées à l'annexe C. Le nombre de ces travaux est passé de 47 en 2005-2006 à 31 en 2006-2007. Cette baisse s'explique entre autres par le fait que des travaux d'analyse de cette année ont réclamé davantage de temps, puisque leur ampleur était plus grande que l'an dernier. Notons également que certaines analyses réalisées depuis avril 2006 ont débouché sur des publications présentées à l'annexe B.

Indicateur : Nombre de travaux de comparaison

Cible

D'ici 2008, avoir accru les travaux comportant une comparaison de données sur divers sujets, à divers niveaux ou entre divers gouvernements ou États.

Résultats

La comparabilité constitue l'une des six dimensions de la qualité retenues par l'Institut. Elle vise entre autres à augmenter la plus-value de l'information statistique publiée, et ce, en y intégrant des données comparatives dans l'espace, entre domaines ou entre sources de données. Elle fournit ainsi au lecteur des tendances quant au sujet traité ou encore des mises en parallèle de la situation observée, notamment à divers niveaux géographiques ou gouvernementaux, tant sur le plan régional, national qu'international. Ainsi, la comparabilité s'inscrit bien dans l'objectif de l'Institut de générer de la connaissance.

En 2006-2007, 80 % des publications et des articles de l'Institut comportaient des comparaisons, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année dernière. Cette hausse s'explique principalement par plus de données comparatives dans des publications et des articles du domaine du commerce extérieur et de celui des conditions de vie et de bien-être; ces données comparatives additionnelles situent le Québec par rapport à son environnement international.

Pourcentage des travaux comportant des comparaisons

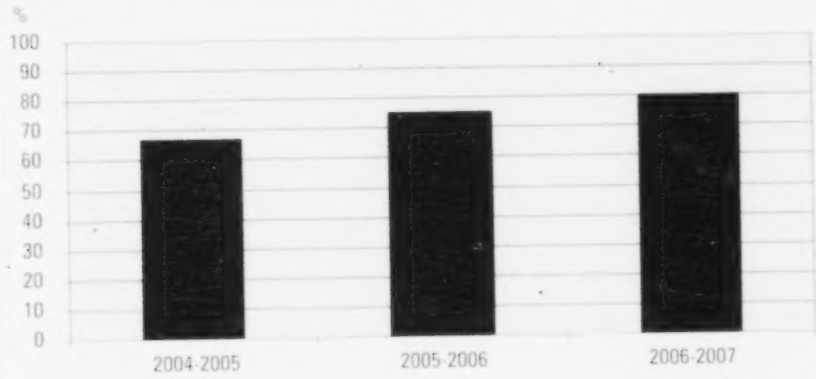

Indicateur : Étendue des activités de diffusion

Cible

D'ici 2008, avoir augmenté l'utilisation des divers moyens de diffusion des résultats de l'Institut, en saisissant toutes les occasions possibles (présentations à des colloques, articles dans des revues, communiqués, contacts avec la presse, etc.).

Résultats

Pour joindre le plus grand éventail possible de citoyens et ainsi faire connaître au mieux ses produits et services, l'Institut a recours à de nombreux moyens de diffusion. Les résultats en ce domaine démontrent que l'Institut a utilisé à 152 reprises les différents moyens de diffusion au cours de l'année, comparativement à 168 en 2005-2006 (voir la figure à la page suivante).

Utilisation des divers moyens de diffusion

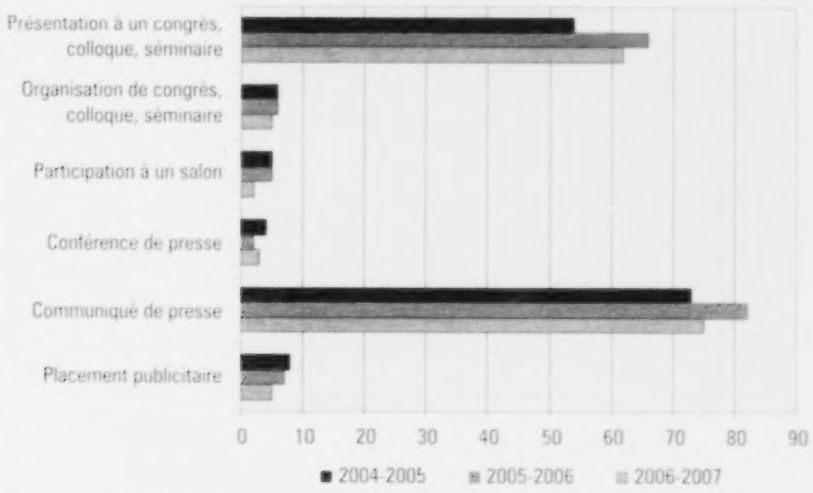

Tout comme dans les années passées, l'Institut a fait de nombreuses présentations à des congrès, colloques ou symposiums scientifiques, tenus tant au Canada qu'à l'étranger. Ainsi, au cours de 2006-2007, l'Institut a fait valoir son savoir-faire et ses avancées dans sa production statistique, sa méthodologie et son infrastructure en Angleterre, au Royaume-Uni, en Italie, au Mexique, en France et au Portugal, de même qu'aux États-Unis et au Québec. De plus, l'Institut s'est fait l'hôte d'une délégation du Bureau municipal de la statistique de Pékin en septembre 2006. Parmi toutes ces présentations, citons :

- l'European Conference on Quality in Survey Statistics (Royaume-Uni, avril 2006);
- le congrès de la Fédération canadienne des sciences humaines, « Statistiques globales, historiques et régionales des noms de famille au Québec et comparaisons internationales » (Toronto, mai 2006);
- le colloque sur l'incapacité au Québec au 74e Congrès de l'ACFAS (Montréal, mai 2006);
- les 38es Journées de statistique (Paris, mai 2006), dont la communication portait sur le « Projet de service d'accès à distance sécurisé à des fichiers de recherche. Comparaison de méthodes de couplage »;
- la 34e Conférence internationale du réseau Habitat et Francophonie, « L'évolution démographique et le logement au Québec » (Sherbrooke, juin 2006), à laquelle plus d'une centaine de délégués de 13 pays francophones ont participé;
- la conférence du Club des utilisateurs des International Medias Data Services (Orford, juin 2006);

- lors des Journées annuelles de santé publique (Montréal, octobre 2006), la richesse de *l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* a été mise en évidence; cette enquête a aussi été présentée à l'International Conference on Child Cohort Studies devant des chercheurs venant de plusieurs pays (Oxford, Angleterre, septembre 2006);

- le colloque « Population et travail » de l'Association internationale des démographes de langue française (Portugal, septembre 2006), dont le sujet de la présentation était « Quelques effets des migrations sur la population en âge de travailler au Québec, 2001-2006 »;

- le forum Industrias Culturales, au cours duquel le fonctionnement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec a été expliqué (Mexique, septembre 2006);

- le colloque annuel de l'American Public Health Association (APHA) (Boston, novembre 2006);

- le colloque Analysis of Methodologies Used by Cultural Observatories and Statistical Centers, « Mesurer la culture. Le système d'indicateurs de la culture et des communications au Québec » (Italie, octobre 2006);

- le Workshop on the International Measurement of Culture, organisé par l'OCDE et durant lequel « An Economic Classification for the Culture Sector. The Québec Experience » a été présentée (Paris, décembre 2006);

- le colloque associé à la Foire des villages, auquel deux employés de l'Institut, sur invitation de l'organisation Solidarité rurale du Québec, ont prononcé une conférence d'ouverture intitulée « Déclin, croissance, migration et vieillissement. Enjeux démographiques des territoires ruraux » (Montréal, février 2007);

- le colloque de la Chaire du notariat et de la Chaire en droit civil de l'Université de Montréal, « L'union de fait. Droit positif et prospectif » (Montréal, mars 2007).

Commentaire additionnel

Dans cet objectif de générer de la connaissance et de démocratiser l'information statistique, l'Institut, par son Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ), a réalisé diverses activités en 2006-2007 à l'intention de la communauté scientifique. Ainsi, un séminaire portant sur les données de *l'Enquête sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006* a été présenté au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS). De plus, quatre ateliers de formation ont été donnés, utilisant les données de *l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) et celles de *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, de Statistique Canada.

Cinq activités de promotion du CADRISQ se sont aussi déroulées au cours de l'année. Dans plusieurs cas, le CADRISQ a bénéficié de l'expérience et du réseau développé par le CIQSS au fil des ans.

Les étudiants qui exploitent les données de l'Institut au CADRISQ sont désormais admissibles au programme de bourses complémentaires du CIQSS; ce dernier alloue une somme de 4 000 $ pour la maîtrise et de 6 000 $ pour le doctorat. Au cours de l'année, une bourse a été octroyée à un étudiant à la maîtrise du Département de démographie de l'Université de Montréal; son mémoire portait sur les données de l'ELDEQ.

Enjeu 2

L'Institut de la statistique du Québec est reconnu, par les décideurs de l'appareil gouvernemental québécois et par Statistique Canada, pour son rôle prépondérant en matière d'information et d'expertise statistiques sur le Québec

Orientation 4 : Saisir toutes les occasions de démontrer et de faire reconnaître le niveau d'excellence des produits et services de l'Institut

Objectif : Occuper davantage l'espace prévu par sa loi constitutive et devenir la référence dans le domaine de la statistique sur le Québec

Indicateur : Étendue, nature et régularité d'utilisation des produits et services de l'Institut

Cible

D'ici 2008, avoir observé l'utilisation croissante des produits et services de l'Institut par les décideurs de la fonction publique québécoise.

Résultats

L'Institut souhaite que ses données servent de plus en plus à la prise de décision et qu'elles éclairent davantage le débat public. Afin de pouvoir en mesurer l'ampleur, un relevé sommaire, mais non exhaustif, des utilisations récentes faites par les décideurs de l'appareil gouvernemental des statistiques de l'Institut démontrent que celles-ci ont notamment servi, en 2006-2007 à :

- alimenter la préparation du Plan ministériel d'enquêtes sociales et de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- produire le rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale;
- produire le *Profil économique et financier du Québec*, l'un des principaux documents fournis aux agences de cotation pour évaluer la cote de crédit du gouvernement du Québec;
- alimenter la réflexion de la haute direction du ministère des Finances quant aux orientations à donner en matière de politique de retraite pour les employés de la fonction publique québécoise;
- appuyer le ministère des Finances lors des consultations prébudgétaires ayant pour thème « Des régions plus prospères »;
- soutenir les débats à l'Assemblée nationale et en commission parlementaire sur différents sujets, notamment l'industrie forestière et la protection des épargnants québécois;
- actualiser la politique d'ensemble « À part... égale », sur les personnes handicapées;
- fournir de l'information à jour en matière d'évolution projetée de la population et des ménages, qui sert à toute étude ou recherche portant sur l'avenir du secteur de l'habitation;
- alimenter le réseau de veille intégrée sur la politique publique, eu égard aux thèmes utiles à l'analyse sociodémographique;

- mesurer l'incidence de certaines mesures économiques;
- mesurer les dépenses fiscales lors des travaux liés à la préparation du budget du gouvernement du Québec;
- participer à la gestion stratégique de l'innovation dans le secteur manufacturier;
- fournir les données permettant aux agences de la santé et des services sociaux de dresser les faits saillants de l'état de santé de la population de leur région;
- élaborer de nouveaux indicateurs statistiques pour mieux servir l'évolution de l'action culturelle du Québec sur la scène internationale.

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir amélioré les modes et augmenté les occasions de communication pour atteindre davantage les citoyens (individus et entreprises).	En 2006-2007, diverses actions ont été entreprises afin d'améliorer les modes de communication pour atteindre davantage les citoyens. À titre d'exemple, la publication *Le Québec chiffres en main* est envoyée personnellement aux députés de l'Assemblée nationale du Québec. La liste d'envoi de cette publication a été enrichie et comprend désormais plus de 500 journalistes spécialisés, des ambassades et des consulats, des organisations internationales, des groupes de recherche en économie et en sociodémographie ainsi que diverses bibliothèques. *Le Québec chiffres en main* a également été distribué à plus de 5 000 répondants lors d'enquêtes effectuées en cours d'année, tout comme la pochette institutionnelle, envoyée à des entreprises de 200 employés et plus lors de *l'Enquête sur la rémunération globale*. Notons par ailleurs que le signet « Regard statistique 2006 » est ajouté aux envois de questionnaire d'enquête. Enfin, l'Institut a procédé à son inscription dans le répertoire « Québec dans le monde » qui reçoit, selon sa publicité, plus de 400 000 visiteurs par année. En outre, l'Institut a poursuivi l'envoi d'un bulletin électronique aux députés de l'Assemblée nationale du Québec, bulletin qui les informe des mises à jour apportées au site Web au cours du mois précédent (statistiques, publications, communiqués de presse). L'Institut poursuit aussi les travaux d'implantation de la technologie RSS (Really Simple Syndication) sur son site Web, ce qui permettra à l'internaute qui le désire d'être informé automatiquement des nouveautés. Ce nouveau service devrait être offert au cours de l'année 2007-2008. Enfin, afin de promouvoir la BDSO, tout communiqué de presse ayant trait à des données qui y sont incluses invite le lecteur à consulter cette banque de données pour de l'information supplémentaire.

Cible	Résultats
En 2005, avoir élaboré un concept promotionnel portant sur les normes de qualité utilisées à l'Institut, de même que sur ses produits et services, et en avoir fait une large diffusion.	Cette cible était déjà atteinte, l'Institut ayant réalisé sa pochette institutionnelle au cours de l'année 2005-2006, et ce, dans le but de se faire connaître davantage auprès des citoyens et des décideurs de l'appareil gouvernemental. Cette pochette présente la mission de l'Institut, ses produits et services, son approche en matière de qualité, ainsi que les avantages à faire affaire avec l'Institut. Elle est distribuée principalement lors de manifestations culturelles ou scientifiques auxquelles participe l'Institut. Elle est également remise aux nouveaux employés de l'Institut lors des journées d'accueil.

Objectif : **Accentuer son rôle d'interlocuteur privilégié auprès de Statistique Canada pour tout l'appareil gouvernemental québécois**

Indicateur : **Nature des mécanismes de coordination et de concertation mis en place**

Cible	Résultats
En 2006, avoir défini clairement la stratégie de coordination de l'Institut auprès de Statistique Canada pour l'administration publique québécoise.	L'Institut poursuit ses efforts afin d'accentuer son rôle d'interlocuteur privilégié auprès de Statistique Canada pour tout l'appareil gouvernemental québécois, en améliorant ses mécanismes de coordination de l'administration publique québécoise. À cet égard, le directeur général de l'Institut représente officiellement les intérêts du Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique, et ce, en transmettant les besoins statistiques de l'administration publique québécoise. De plus, il informe les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes de Statistique Canada. Par ailleurs, des cadres accompagnés de professionnels de l'Institut siègent au sein de plus de 13 autres comités fédéraux-provinciaux-territoriaux. Ces comités ont pour objectif d'assurer une coordination nationale des activités statistiques, de discuter des meilleures pratiques, ou encore de faire valoir les besoins de chaque province ou territoire. Ces comités se penchent sur des sujets ayant trait entre autres aux domaines de statistiques sociales, du travail, de l'agriculture, du recensement de la population, de la démographie, des comptes économiques et du transport. À cet égard, l'Institut s'adjoint de plus en plus, à titre de personnes-ressources, des représentants des principaux ministères et organismes concernés par les sujets discutés lors de ces rencontres. En mai 2006, les cadres de l'Institut ont rencontré les hauts dirigeants de Statistique Canada afin de faire le point sur différents dossiers stratégiques, de discuter des projets en cours, de dresser le bilan des rapports entre les deux organismes et de renforcer les liens de collaboration étroits qui existent déjà entre les responsables de programme de l'Institut et leurs homologues de Statistique Canada dans leurs divers domaines d'activité.

Des actions ponctuelles ont également été posées tout au long de l'année afin d'assurer la meilleure coordination possible :

- lors de *l'Enquête sur l'innovation, 2005*, l'Institut, après consultation des ministères et organismes concernés, a fait valoir les besoins du Québec auprès de Statistique Canada, qui en a tenu compte; l'enquête a ainsi été réalisée et l'exploitation commune des résultats est en cours;

- concernant *l'Enquête sur les technologies de pointe*, menée par Statistique Canada, un nouveau comité a été créé, regroupant les différents acteurs du Québec touchés par ce domaine, afin de pouvoir se concerter notamment sur les thématiques qui y seront abordées;

- un nouveau volet s'est ajouté à l'entente signée avec Statistique Canada concernant la transmission de l'information relative à l'administration publique québécoise, utile à la préparation des comptes économiques nationaux et provinciaux;

- l'Institut a formé un groupe de consultation dans le but d'exprimer les besoins du Québec auprès de Statistique Canada en regard de *l'Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises*;

- une entente a été conclue avec Statistique Canada afin d'avoir accès à des données détaillées permettant de mesurer le produit intérieur brut des institutions financières au Québec;

- concernant l'approche intégrée des enquêtes économiques au Canada et les changements méthodologiques apportés à *l'Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière* ainsi que des problèmes engendrés par ceux-ci, des rencontres de travail ont eu lieu au cours de l'année avec Statistique Canada et divers ministères et organismes québécois; notons le renouvellement de l'entente de collaboration avec Statistique Canada pour la validation de cette enquête.

Enfin, rappelons l'importante entente intervenue avec Statistique Canada en 2005-2006, désignant le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec, par l'intermédiaire du Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ), comme la personne responsable d'accueillir les demandes des chercheurs de l'administration publique québécoise quant à l'accès aux microdonnées de recherche de Statistique Canada, disponibles au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), de juger de la pertinence de ces demandes et de faire les recommandations nécessaires à Statistique Canada.

Ainsi, l'Institut a d'abord défini sa stratégie de coordination auprès de Statistique Canada par des actions concrètes. La prochaine étape sera de la documenter par écrit.

Cible	Résultats
Dès 2005, avoir étendu la concertation à tous les niveaux avec Statistique Canada (entre les hauts dirigeants, les cadres et les professionnels) dans les différents domaines de l'activité statistique.	L'Institut vise également à accentuer sa concertation avec Statistique Canada à tous les niveaux de l'organisme (hauts dirigeants, cadres et professionnels). Un réseau de contacts entre les deux agences est bien établi et continue de s'agrandir année après année pour le grand bénéfice de tous. Pour évaluer ses progrès à cet égard, l'Institut cible et consigne les différents contacts ou réseaux de collaboration établis entre les deux organismes. L'objectif de cette démarche est de se tenir constamment au fait des nouveaux développements et des orientations prises à Statistique Canada, et ce, dans le but d'intervenir au bon moment afin de mieux servir le Québec, d'alléger la tâche des répondants aux enquêtes, etc. Une compilation de ces contacts révèle qu'en 2006-2007, plus de 80 employés de l'Institut ont entretenu des liens, à un rythme variable, avec une centaine de personnes de Statistique Canada sur une soixantaine de sujets variés. Ces résultats sont en hausse par rapport à 2005-2006 (49 employés de l'Institut, 73 personnes de Statistique Canada et une cinquantaine de sujets). Ces contacts ont porté sur un très large éventail d'activités : l'économie (investissements privés et publics, données sur les sociétés de fiducie et sur les institutions financières, industries, commerce électronique), la mondialisation, la culture (disques, écoute de la télévision, importation/exportation de biens culturels), la population (perspectives démographiques, sous-dénombrement, migrations interprovinciales et interrégionales), la santé, le travail et la rémunération, la méthodologie, la collecte électronique, les technologies de l'information, la codification territoriale, la planification intégrée, etc.

Orientation 5 : Agir à titre de coordonnateur gouvernemental en matière de statistiques officielles afin d'optimiser le système statistique québécois

Objectif : Doter le Québec d'un système statistique bénéficiant de la confiance des décideurs et du public en général

Indicateur : Volume et nature des statistiques officielles dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir versé dans la BDSO les données officielles des 24 ministères et organismes gouvernementaux partenaires et avoir maintenu leur constante participation.	Dans le but d'optimiser le système statistique québécois, l'Institut, à titre de coordonnateur gouvernemental en matière de statistique officielle, poursuit l'intégration des données dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO). Cette intégration se fait au rythme de la capacité de l'Institut à appuyer ses partenaires. Dans sa phase actuelle, la BDSO contient des données (en tout ou en partie) de 13 ministères et organismes, soit un de plus que l'an dernier ; ces derniers sont :

- ministère des Affaires municipales et des Régions,
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
- ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
- ministère de la Santé et des Services sociaux,
- ministère des Transports du Québec,
- ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
- Commission des normes du travail,
- Conseil du statut de la femme,
- Régie des rentes du Québec,
- Institut de la statistique du Québec.

Au 31 mars 2007, 57 % des partenaires prévus dès le départ y ont intégré des données. À ces partenaires s'ajoute cette année la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec). À ce jour, 13 ententes de partenariat ont été signées avec des hauts dirigeants d'organisme partenaire. Ces ententes assurent entre autres l'engagement à participer aux travaux d'intégration des données dans le respect du cadre normatif et à promouvoir la BDSO, de même qu'à maintenir leur participation, ce qui réduit le risque de construire en parallèle une banque de données qui répondrait aux mêmes objectifs que la BDSO.

D'avril 2006 à mars 2007, des données relatives aux thématiques statistiques suivantes ont été ajoutées : comptes économiques, commerce extérieur, santé, conditions de vie et bien-être, environnement, culture et communications, travail et rémunération, industrie bioalimentaire, ressources naturelles et territoire. À cet égard, mentionnons que l'accent a été mis sur l'ajout de données régionales et infrarégionales. Cette intégration de nouvelles données a permis d'augmenter le taux de couverture des statistiques officielles sur le Québec, calculé selon la proportion des sous-thèmes pour lesquels il existe des données dans la BDSO. Ainsi, au 31 mars 2007, ce taux est de 63 %, soit une hausse de 24 points de pourcentage par rapport au 31 mars 2006[4] (voir la figure à la page suivante).

La BDSO, bibliothèque virtuelle, favorise l'accessibilité à des données historiques, publiées sur divers horizons. Elle fournit aux différents partenaires de l'Institut des données qui ne seraient pas accessibles autrement. Les travaux de collaboration interministérielle entourant l'intégration des statistiques dans la BDSO servent également à promouvoir l'adoption par consensus des normes de la statistique officielle par les partenaires du projet.

4. Le taux de couverture au 31 mars 2006 a été revisé, après correction à la hausse du nombre de sous-thèmes pour lesquels des données étaient intégrées. Ce taux était de 39 % plutôt que de 34 %.

Pourcentages des statistiques officielles incluses dans la BDSO et des partenaires y ayant déjà versé leurs données

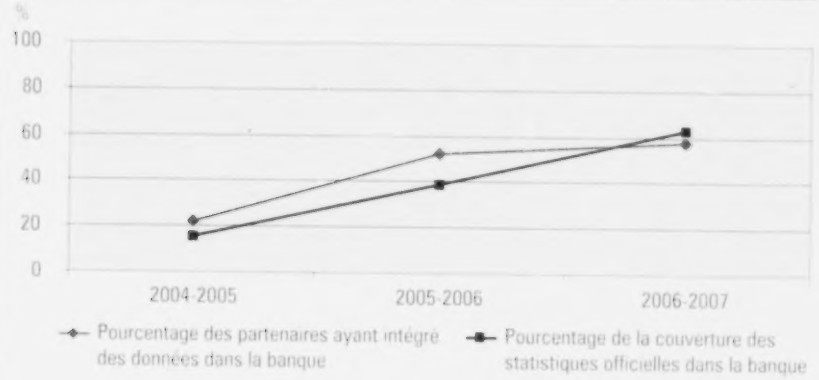

Commentaire additionnel

Des améliorations ont été apportées à la BDSO pour la rendre plus conviviale, en facilitant la navigation et l'accès à l'information. La refonte visuelle est terminée et met en valeur l'information qui y est incluse de même que certaines fonctionnalités, notamment la cartographie dynamique. La BDSO se conforme désormais aux normes W3C et WAI, déjà mises en place sur le site Web de l'Institut. Tous les partenaires ont adhéré cette année au principe d'un visuel commun, ce qui confère à la BDSO son caractère intégrateur et porteur de la statistique officielle sur le Québec.

Objectif : **Agir à titre de coordonnateur auprès des ministères et organismes gouvernementaux pour maximiser la complémentarité et le partage d'expertise en matière de statistique**

Indicateur : **État d'avancement du cadre d'intégration de la statistique au Québec**

Cible

D'ici 2006, avoir amorcé, de concert avec les ministères et organismes gouvernementaux, détenteurs et producteurs de statistiques, l'élaboration d'un cadre d'intégration de la statistique au Québec.

Résultats

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, l'Institut avait terminé la revue des activités statistiques des ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que de Statistique Canada. Il avait également entrepris un examen du système statistique québécois qui l'avait conduit à publier, en décembre 2004, un texte définissant la notion de statistique officielle, ciblant entre autres certaines lacunes de l'information statistique officielle sur le Québec[5]. En 2005-2006, l'Institut avait suspendu ses travaux en ce domaine, étant donné qu'il faisait l'objet d'une évaluation par le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement.

Au printemps 2006, ce groupe de travail concluait entre autres que les services offerts par l'Institut sont essentiels à l'État pour prendre des décisions stratégiques et que sa raison d'être ne saurait être remise en question dans ce contexte. De plus, il invitait l'Institut à poursuivre ses démarches auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'offrir sa collaboration à tous les ministères et organismes.

5. « Le système statistique québécois », L'Écostat, décembre 2004.

L'Institut a donc défini son panier de services et il a discuté à diverses reprises avec le CSPQ en vue d'une éventuelle reconnaissance à titre de centre interministériel de services partagés en statistique. À cette fin, et avec l'appui de son ministre responsable, l'Institut a produit et transmis au CSPQ, en septembre 2006, son Plan d'affaires 2007-2010 qui présente son organisation, les caractéristiques de la statistique officielle au Québec, les conditions de succès pour la mise en place du Centre interministériel de services partagés (services spécialisés en statistique), les orientations et priorités de même qu'un plan d'action. L'Institut visait par cette démarche à accentuer son rôle de coordination gouvernementale en matière de statistiques.

Cependant, la proposition présentée par l'Institut n'a pas été retenue par le CSPQ, parce qu'on ne jugeait pas approprié de mettre en place de nouveaux services ministériels partagés. Notons que cette reconnaissance aurait été un levier important pour élaborer par la suite le cadre d'intégration de la statistique au Québec.

Commentaire additionnel

L'Institut a poursuivi certaines démarches afin d'affirmer son rôle central dans le domaine statistique au Québec. À cet égard, et concernant le commerce international, l'Institut, le ministère des Finances du Québec et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation participent à un comité sur l'analyse économique des relations internationales du Québec et des collaborations entre ministères et organismes québécois. Ce comité, créé à l'initiative du ministère des Relations internationales, a pour but d'adopter un système qui permettrait la mise en commun de l'information relative aux relations économiques extérieures. Un extranet, dont la plateforme sera installée à l'Institut, est en cours de réalisation.

De plus, l'Institut poursuit son mandat d'élaborer des profils régionaux pour le ministère des Affaires municipales et des Régions et pour différents acteurs de la scène régionale. Grâce à ses interventions, l'Institut est devenu le diffuseur officiel des statistiques régionales au Québec.

Au cours des travaux du ministère des Services gouvernementaux en vue d'élaborer un ensemble de standards pour favoriser l'interopérabilité entre les multiples systèmes d'information de l'administration publique québécoise, l'Institut a participé au comité de normalisation des adresses et il a été reconnu comme agence de maintenance du standard relatif au « Domaine énumératif codifié – Municipalités », en vertu de son mandat gouvernemental. Les standards comporteront une écriture courante et une écriture juridique et leur adoption est prévue d'ici la fin de 2007.

Pour terminer, soulignons que, en produisant ses statistiques, l'Institut s'assure de la promotion de cadres d'intégration sectoriels. C'est le cas, par exemple, du cadre de la comptabilité économique, de la matrice de comptabilité sociale, du Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, ou de divers cadres conceptuels proposés par des organismes internationaux. Par ailleurs, dans le contexte de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, l'Institut, de concert avec ses partenaires, a élaboré et fait reconnaître des cadres normatifs en ce qui a trait aux domaines de la statistique officielle, aux entités géographiques, ainsi qu'aux métadonnées.

Enjeu 3

L'Institut de la statistique du Québec adhère à la modernisation de la gestion publique, en révisant son cadre de gestion des ressources et en l'adaptant au contexte où près du tiers de son budget provient de revenus autonomes

Orientation 6 : Maximiser l'utilisation des ressources de l'Institut en maintenant un juste équilibre entre les activités et les capacités organisationnelles

Objectif : Mettre en place la planification de la main-d'œuvre dans un contexte de gestion prévisionnelle

Indicateur : État de réalisation de la planification de la main-d'œuvre

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir mis en place les moyens pour assurer la relève dans tous les emplois de l'Institut, particulièrement quant aux emplois jugés vulnérables ou spécialisés.	Dans le contexte où les orientations gouvernementales, qui découlent de la modernisation de la fonction publique, ont pour effet de réduire l'effectif de la fonction publique de 20 % d'ici 2014, et qu'à l'opposé, la demande de services à l'Institut est en constante croissance, les défis sont de taille. L'Institut doit s'assurer de la disponibilité de l'expertise au moment où le nombre de départs à la retraite devient de plus en plus important et où il y a du même coup pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Pour ce faire, le Plan de main-d'œuvre de l'Institut a été actualisé en 2006-2007. Dans chaque direction, on a procédé à une mise à jour de la liste des emplois vulnérables, de la spécialisation de chacun des emplois, du plan de relève pour les emplois à risque et du bilan des moyens adoptés pour diminuer la vulnérabilité et la fragilité des emplois par direction. De plus, au 31 mars 2007, toutes les directions ont mis en place des moyens pour assurer la relève et favoriser, si possible, la polyvalence des ressources. Ainsi, diverses mesures prises en 2005-2006 ont été reconduites, telles que le transfert de connaissances entre employés (jumelage, documentation des emplois, changement d'assignation dans les rôles et responsabilités). Afin de combler des besoins très spécialisés, l'Institut a lancé plus de 10 concours de recrutement et de promotion en 2006-2007.

Commentaire additionnel

Plus particulièrement pour s'attaquer au besoin d'attraction de techniciens en recherche, enquête et sondage, lesquels ont une expertise en grande demande, divers scénarios ont été présentés à la haute direction de l'Institut. À cet égard, des démarches sont actuellement en cours auprès de deux cégeps afin d'étudier la possibilité d'obtenir une formation mieux adaptée aux besoins de l'Institut. Les travaux de la Direction des ressources humaines se poursuivront en 2007-2008 afin de répondre à ces besoins.

Ajoutons également que le Plan de gestion des ressources humaines du gouvernement est venu réduire considérablement la possibilité de reconnaître la permanence d'un emploi, et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Soulignons que le taux de roulement du personnel occasionnel de l'Institut a été de 17 % en 2006-2007. Ce

statut d'emploi représente 37 % du nombre total d'ETC (équivalents temps complet) de l'Institut. Ce pourcentage est nettement supérieur à la proportion habituelle d'employés occasionnels de la fonction publique, qui est stable à 18 % depuis quelques années. À l'Institut, les employés occasionnels constituent en grande majorité la relève des emplois vulnérables. Les règles actuelles en matière de recrutement limitent de façon importante la possibilité d'assurer le maintien de cette expertise à l'Institut. Des démarches se poursuivent auprès du Secrétariat du Conseil du trésor en vue d'obtenir la marge de manœuvre nécessaire quant à l'utilisation des ETC occasionnels en fonction des revenus disponibles.

Cible

D'ici 2008, avoir mis en place des mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, particulièrement en matière de gestion des connaissances, de rétention et de redéploiement interne des employés.

Résultats

Pour l'Institut, l'optimisation des ressources humaines passe par des moyens visant à utiliser, à préserver et à développer l'expertise en place.

L'un de ces moyens est de faciliter la meilleure intégration possible des nouveaux employés de l'Institut. Pour ce faire, le *Guide d'accueil et d'intégration des nouveaux employés* a été distribué à tous les gestionnaires, mais aussi aux coordonnateurs et aux agentes de secrétariat qui jouent tous un rôle important lors de l'accueil d'un nouvel employé au sein de leur direction. Des rencontres d'information ont eu lieu en juin 2006 afin de favoriser la connaissance du guide et de faciliter la compréhension des rôles des différents acteurs.

L'évaluation du rendement demeure aussi un moyen très efficace de réduire l'écart entre les besoins de l'Institut et les profils de son personnel. Cette évaluation permet entre autres d'actualiser les attentes et les objectifs de l'année suivante, d'établir les besoins en développement du personnel et d'agir en conséquence. À cette fin, chacune des directions met à jour annuellement son plan de développement des ressources humaines. Ce plan détaillé par direction permet également d'obtenir un portrait juste des réalisations de l'Institut.

Comme le mentionnent les valeurs de gestion de l'Institut, la compétence de son personnel et son développement sont des conditions essentielles à l'accomplissement de sa mission. En 2006-2007, un investissement de 8 838 heures de formation et de développement aura été consenti afin de s'assurer d'un personnel qualifié et de renforcer le noyau d'expertise. Soulignons également que la proportion de la masse salariale de l'Institut consacrée à la formation atteint 2,82 %, soit une légère hausse depuis l'an dernier. Cette proportion dépasse l'exigence de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, qui est de 1 %.

Année financière	Investissement en formation et développement		
	Nombre d'activités	En heures	En dollars
2006-2007	356	8 838	502 041
2005-2006	330	7 408	447 950
2004-2005	262	7 171	434 653

De plus, afin d'assurer la rétention de son personnel, l'Institut a favorisé la mobilité interne des employés en affichant sur son site intranet plus de 17 offres d'emploi.

Par ailleurs, l'Institut suit rigoureusement son plan d'action institutionnel lié au sondage sur le climat organisationnel qui a eu lieu en 2004 et qui sera repris en 2007. Par ailleurs, chaque direction assure la concrétisation des actions prévues dans le plan d'action qui lui est propre.

D'autres initiatives ont également été prises dans diverses directions. À titre d'exemple, comme l'emploi d'intervieweur représente 20 % de l'effectif de l'Institut, une semaine particulière leur a été consacrée au cours de l'année afin de reconnaître leur travail. Enfin, un processus d'entrevues pour les employés qui quittent l'Institut a été mis en place, afin de connaître les facteurs en cause et d'adopter des mesures correctrices, le cas échéant.

Cible	Résultats
D'ici 2007, avoir révisé les modes d'organisation du travail, afin de les adapter au contexte des revenus autonomes, particulièrement à un horaire de travail convenant aux enquêtes auprès des individus et des ménages.	La cible a été atteinte en 2005-2006, les modes d'organisation du travail, notamment les processus de travail, ayant été révisés à la Direction des services et des stratégies de collecte.

Indicateur : Dépôt d'un plan d'action en santé et bien-être

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir conçu et mis en place des mesures concrètes pour améliorer l'état de santé et le bien-être de son personnel et en dresser le bilan.	En vertu de la Politique interne en matière de santé, deux sondages auprès du personnel de l'Institut ont été menés durant l'année, l'un portant sur les habitudes de vie et l'autre, sur la santé mentale au travail. Ces sondages ont permis d'établir un portrait de l'Institut quant à ces deux aspects, de cibler les intérêts des employés en matière de santé et d'établir des priorités d'action. L'information ainsi recueillie servira à mettre en place des activités qui répondent aux besoins et aux intérêts des employés. La programmation finale de ces actions sera diffusée avant la fin du printemps 2007. De plus, à titre de mesure préventive, chaque nouvel employé de l'Institut a vu son poste de travail évalué ergonomiquement. L'évaluation des postes a été réalisée également auprès de certains employés pour apporter une solution aux malaises déclarés. Par ailleurs, l'Institut s'est doté en 2006-2007 d'un plan de maintien des services essentiels en cas de pandémie d'influenza. Ce plan permet de déterminer les services, les activités et l'équipement dont l'interruption, même brève, aurait des

conséquences sérieuses pour le citoyen, la collectivité ou le fonctionnement de l'État. Ce plan précise les actions à poser pour contrer une éventuelle pandémie ou toute autre situation d'urgence.

D'autres mesures de l'Institut en matière de santé et de bien-être avaient déjà été mises en place dans les années antérieures et elles sont toujours offertes aux employés; citons, à titre d'exemples, le programme d'aide aux employés et le programme de santé physique, qui permet le remboursement d'une partie du coût d'abonnement à une activité physique, la mise à jour de la formation de secourisme et la campagne de vaccination contre l'influenza.

Objectif : **Poursuivre la mise en place d'une administration soutenue sur le plan électronique en continuant de faire évoluer les technologies de l'information**

Indicateur : **Taux d'augmentation de l'accès à l'information statistique**

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir observé que le nombre de sessions de travail augmente chaque année sur le site Web de l'Institut.	Les résultats à cet égard sont présentés à la page 36.

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir amélioré et consolidé les moyens d'accès aux données de recherche par les chercheurs, dans le respect de la confidentialité et grâce à des mesures de sécurité adéquates.	Plusieurs réalisations de l'Institut en matière d'accès aux données de recherche sont décrites à l'Enjeu 1, Orientation 1, page 37. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'Institut a poursuivi ses démarches pour mettre en place l'Environnement pour la promotion de la santé et du bien-être (EPSEBE), projet d'accès à distance sécurisé à des données d'enquête et à des données de fichier administratif de divers ministères et organismes, en respectant la confidentialité. Selon les projections effectuées, les intentions d'utilisation de cette nouvelle plateforme sont estimées à environ 130 demandes par année, et ce, de la part de plus de 160 chercheurs. Ce projet comporte toutes les mesures de sécurité et de protection des renseignements personnels nécessaires pour assurer la confidentialité des données traitées : ce projet favorisera donc la recherche, et ce, dans le respect de la vie privée. À cet égard, les différents acteurs, soit les ministères et organismes fournisseurs des données et les chercheurs, ont entériné les processus de mise en œuvre, dont ceux qui se rapportent à la sécurité et au traitement des données. Par ailleurs, la Commission d'accès à l'information se montre très ouverte et intéressée par ce projet.

Au chapitre du financement, mentionnons que le développement et l'implantation de la plateforme sont assurés par Valorisation-Recherche Québec et le Réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant (réseau provincial subventionné par le Fonds de recherche en santé du Québec et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture). Afin d'assurer la pérennité de ce service, le projet a été présenté en mai 2006 à l'ensemble des réseaux du Fonds de recherche en santé du Québec. L'année 2007-2008 sera consacrée à rechercher et à consolider les sources de financement : gouvernement, réseaux et centres de recherche, fondations privées. De plus, des discussions se poursuivront avec les instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) quant à l'élaboration de programmes en vue du financement de la recherche utilisant les banques de données administratives.

Indicateur : Niveau d'adaptation des modes de collecte

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir assuré l'évolution d'une gestion multimodale des activités de collecte, en intégrant au mieux le mode électronique.	Toujours pour soutenir l'administration sur le plan électronique, offrir des modes de collecte de plus en plus adaptés aux préférences et aux besoins des répondants et augmenter l'efficience de ces travaux, des mécanismes sécurisés d'échange d'information ont été adoptés, ce qui permet la conduite d'enquêtes électroniques. En combinaison avec d'autres modes de collecte, ces mécanismes ont été utilisés lors des 18 opérations de collecte liées aux enquêtes minières et pour le transfert de ces statistiques à Ressources naturelles Canada; ils ont également été utilisés pour : – l'*Enquête sur la rémunération globale*; – l'*Enquête sur les statistiques avicoles*, et ce, tant pour le bénéfice des partenaires de l'Institut, à qui sont transmis des rapports hebdomadaires sur la production avicole, que celui des répondants qui peuvent non seulement transmettre leurs données électroniquement, mais également recevoir chaque semaine un rapport cumulatif de leur production, compilée par l'Institut; – l'*Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec*; – l'*Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement au Québec*; – l'*Enquête sur la vente de livres neufs au Québec* (volet édition). L'Institut a également conçu de nouveaux outils pour adapter les formulaires d'enquête à la gestion multimodale (électronique, téléphonique et en face-à-face). De plus, la lecture automatisée de documents pour la saisie des données (numérisation et reconnaissance optique de caractères) contribue aussi à la modernisation des opérations de l'Institut, ce processus présentant l'avantage de diminuer les coûts de saisie et de traitement des données, ainsi que la circulation des formulaires. Par exemple, la reconnaissance optique de caractères a permis de diminuer

considérablement le volume des formulaires (de 6 000 à moins de 1 000 au cours de l'année) du Registre des événements démographiques en attente de saisie; cette amélioration, jumelée à la maîtrise rapide et efficace des nouveaux outils de travail par les employés, permettent d'assurer en temps quasi réel la saisie de certaines données, ce qui augmente la rapidité du processus, à la satisfaction des utilisateurs.

Enfin, l'Institut a évalué, au cours de 2006-2007, la possibilité d'intégrer de nouvelles fonctionnalités aux méthodes de collecte déjà en place, compte tenu notamment que des mesures physiques – comme la taille ou la pression sanguine – de répondants devront être prises au cours de l'enquête CARTaGENE. Ainsi, des entrevues devront être menées en face-à-face et les outils nécessaires à ce type de collecte sont manquants à l'Institut. Ces nouvelles fonctionnalités ont été analysées au cours de 2006-2007, notamment quant aux règles de sécurité qui doivent présider aux échanges d'information et quant à leur incidence sur l'organisation du travail. En fonction des résultats, l'Institut amorcera, en 2007-2008, son processus d'acquisition pour répondre aux échéances fixées pour cette enquête.

Indicateur : Taux de satisfaction des utilisateurs du site Web de l'Institut

Cible	Résultats
D'ici 2007, avoir mis en place les moyens pour évaluer périodiquement le degré de satisfaction des utilisateurs du site Web de l'Institut, notamment quant à la simplicité de navigation pour avoir accès aux produits et services.	Dès novembre 2006, un outil permettant d'évaluer périodiquement la satisfaction des utilisateurs du site Web était fonctionnel; la cible est donc atteinte. D'ailleurs, les résultats du premier sondage effectué cette année sont présentés à la page 23. L'Institut prévoit avoir recours à cet outil de mesure tous les trois ans, et au besoin, afin de mesurer la satisfaction des utilisateurs à l'égard d'une nouvelle section du site ou d'une nouvelle application, par exemple. De plus, le courrier adressé fréquemment au webmestre permet à l'Institut d'apprécier en continu le degré de satisfaction des internautes. Notons également que les statistiques de fréquentation du site Web de l'Institut, présentées à l'Enjeu 1, Orientation 1, constituent également un indice non négligeable de l'appréciation des utilisateurs.

Indicateur : Plan d'investissement en technologies de l'information

Cible	Résultats
D'ici 2006, avoir dressé un portrait global des technologies et un plan d'investissement sur trois ans, en garantissant notamment la réutilisation des acquis technologiques.	Le Plan de gestion des ressources informationnelles de l'Institut 2006-2007 a été achevé en mai 2006 et déposé par le ministre responsable au Conseil du trésor. Ce plan a permis de définir les orientations incluses dans le Portrait global des technologies. Ainsi, la première étape de ce portrait a été terminée au cours de l'année. Compte tenu de ses ressources limitées et de ses revenus autonomes sans cesse croissants – ce qui crée une pression sur les investissements nécessaires à la production statistique –, l'Institut n'a pu atteindre la cible de dresser le portrait global des technologies pour 2006. Celui-ci devrait cependant être terminé d'ici mars 2008. Quant au plan triennal d'investissement, les lignes directrices guidant sa réalisation ont été établies en 2006-2007; d'ailleurs, ces orientations soutiennent la planification annuelle liée aux technologies de l'information. Ce plan sera achevé une fois le portrait global des technologies établi.

Objectif : Continuer d'assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, la sécurité et la protection des informations détenues par l'Institut

Indicateur : Degré de conformité avec les exigences de sécurité

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir entrepris l'élaboration d'un plan permettant à l'Institut de reprendre ses activités après un sinistre, à partir de l'un ou l'autre de ses bureaux (Québec ou Montréal).	L'Institut a entamé certains travaux au regard de cette cible. Ainsi, l'inventaire des actifs informationnels par projet est amorcé en vue de produire une matrice intégrant les actifs à risque. Ceux qui seront définis comme étant à risque et stratégiques pour l'organisme seront traités en priorité dans le plan de reprise des activités. Il est prévu de poursuivre ces travaux en 2007-2008.

Cible	Résultats
D'ici 2007, avoir mis en place des indicateurs de gestion pour appuyer les gestionnaires en vue de l'utilisation efficiente et éthique des technologies de l'information.	Cette cible a été atteinte cette année, l'Institut disposant depuis avril 2006 d'indicateurs d'utilisation des technologies de l'information par les employés, pour s'assurer que cet usage répond aux normes éthiques, en conformité avec la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique du Conseil du trésor. À cette fin, un rapport trimestriel par direction, ne contenant aucune donnée nominative, est remis à chaque gestionnaire. Notons que les employés avaient été prévenus de la mise en place de cette procédure.

De plus, afin de sensibiliser les employés à l'utilisation efficiente et éthique des technologies de l'information, sept capsules d'information sur les bonnes pratiques en cette matière ont été diffusées au cours de l'année. Enfin, depuis près d'un an, des rencontres d'information mensuelles sont offertes afin de sensibiliser le nouveau personnel aux enjeux de sécurité et aux bonnes pratiques en la matière.

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir fait évoluer les mécanismes de sécurité et documenté les processus, afin de maintenir les échanges sécurisés d'information avec les différents partenaires de l'Institut et d'en susciter de nouveaux.	Les résultats à cet égard sont présentés à la page 58.

Objectif : **Maintenir un certain équilibre entre la subvention et les revenus autonomes**

Indicateur : **Pourcentage d'augmentation du budget de l'Institut par rapport à l'augmentation des revenus autonomes**

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir augmenté la subvention par du financement obtenu des partenaires gouvernementaux en proportion de leurs nouveaux besoins statistiques récurrents.	L'Institut poursuit ses travaux afin d'évaluer les meilleures stratégies à adopter lors de la négociation des revenus autonomes, et ce, en rapport avec le transfert permanent de fonds en vertu d'ententes récurrentes. À cet égard, rappelons qu'en 2005-2006, sept ETC avaient été transférés à l'Institut lorsque le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lui avait cédé la responsabilité du programme des statistiques minières. Outre la poursuite de cet objectif de maintenir un certain équilibre entre la subvention et les revenus autonomes, l'Institut vise la signature d'ententes à long terme, ce qui permettrait de mieux stabiliser ses opérations par des prévisions pluriannuelles quant à l'affectation de ses ressources. En 2006-2007, l'Institut a signé huit nouvelles ententes et en a renouvelé sept autres avec différents ministères et organismes, tels le ministère des Finances, l'Office des personnes handicapées du Québec, la Régie du cinéma, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministère de la Culture et des Communications. Ces ententes ont des horizons de deux ou trois ans.

Indicateur : **Cadre de référence produit en matière de collaboration concernant les activités de collecte**

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir élaboré un cadre de référence arrimé aux exigences de qualité de l'Institut, en matière de collaboration et de partenariat concernant les activités de collecte.	La cible a été atteinte en 2005-2006.

Objectif : **Systématiser la révision des processus et poursuivre l'élaboration des outils et des approches permettant un meilleur encadrement des projets**

Indicateur : **Nombre et nature des projets révisés**

Cible	Résultats
D'ici 2008, avoir entrepris la révision des processus de travail d'au moins deux projets ciblés en 2005.	L'Institut poursuit ses travaux afin d'améliorer en continu ses processus de travail. Au cours de l'année 2005-2006, des projets avaient été choisis pour faire l'objet d'une évaluation de programme ou d'une révision en profondeur. Ces projets étaient les suivants : – modèle intersectoriel*, – statistiques bioalimentaires*, – commerce international du Québec (importations/exportations et données douanières), – exercice annuel de planification budgétaire. Les rapports d'évaluation ayant trait aux deux premiers projets mentionnés précédemment (*) ont été produits au cours de l'exercice 2006-2007; ainsi, la cible est atteinte. Le rapport portant sur le modèle intersectoriel reconnaît la pertinence des travaux de l'Institut en ce domaine. En tout, 19 des économistes les plus en vue au Québec ont été consultés. Des recommandations ont été effectuées afin de mieux considérer les retombées économiques des investissements majeurs. L'Institut s'est engagé à mettre en place les mesures visant à apporter les correctifs suggérés dans le rapport.

Le rapport sur les statistiques bioalimentaires a contribué à accorder une meilleure place à ce programme parmi les nombreuses sources de données sur ce secteur de l'économie québécoise. À cet égard, l'évaluation fait ressortir qu'une plus grande synergie avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) contribuerait à produire beaucoup plus de statistiques officielles et répondrait aux souhaits de la clientèle. L'Institut se prononcera en 2007-2008 sur l'ensemble des recommandations du rapport.

Ces rapports sont produits avec le souci de mettre en application la Politique de gestion de la qualité de l'Institut. Ainsi, les recommandations de l'évaluateur s'appuient sur des objectifs de gestion connus et similaires aux bases de l'évaluation (pertinence du programme, résultats obtenus avec efficacité et efficience, satisfaction de la clientèle, etc.).

Le commerce international, pour sa part, a fait l'objet de réflexions et d'une consultation interministérielle présidée par le directeur général de l'Institut au cours de 2005-2006. Deux autres rencontres ont eu lieu au cours de 2006-2007 et les travaux se poursuivent avec les clients concernés.

Quant à l'exercice annuel de planification budgétaire, l'Institut a pris un nouveau virage. En effet, le budget de chaque direction productrice de statistiques inclut désormais le budget relatif aux travaux exécutés par les directions responsables des services spécialisés (révision linguistique, édition, communications, collecte, technologies de l'information et méthodologie). La poursuite de cette approche en 2007-2008 permettra d'en évaluer les avantages et les inconvénients et de suggérer d'autres améliorations.

Toujours dans le but d'assurer l'efficience des processus de travail, l'Institut a conçu en 2006-2007 la Banque Entreprises. Cette banque vise à compiler de l'information relative à l'ensemble des entreprises au Québec et à la maintenir à jour, ce qui permettra que la collecte des enquêtes auprès des entreprises soit plus efficiente. La mise à jour de cette banque est faite grâce à des fichiers de sources interne et externe, dont la Banque du registre des entreprises de Statistique Canada. Au besoin, l'Institut s'assure de fournir la rétroaction nécessaire aux modifications apportées à l'information transmise par Statistique Canada, lui permettant à son tour de produire de meilleures statistiques officielles relatives au Québec. Ainsi, la Banque Entreprises reflète bien la collaboration établie avec Statistique Canada.

Indicateur : Niveau d'implantation de l'approche de l'Institut en gestion de projet

Cible	Résultats
Au plus tard en 2006, avoir terminé l'élaboration des outils informatisés de planification et de suivi des projets.	En 2005-2006, l'Institut avait remplacé son logiciel de comptabilisation du temps consacré aux projets par un logiciel complètement intégré à celui qu'il utilisait déjà pour la comptabilité de ses revenus et dépenses. En 2006-2007, lors de cette implantation, de nouveaux rapports de suivi de projet ont été élaborés. L'adoption de ce nouvel outil permet aux gestionnaires et aux chargés de projet d'avoir accès plus rapidement et à moindre coût aux rapports détaillés relatifs à leurs projets. L'Institut poursuivra en 2007-2008 l'élaboration d'autres outils informatisés de planification, de suivi et de gestion de portefeuille de projets.

Cible	Résultats
D'ici 2006, avoir formé les chargés de projet quant à différents aspects de la gestion de projet.	En 2005-2006, le responsable du Bureau de projets avait donné une formation à plus de 40 chargés de projet sur l'utilisation du logiciel Work Breakdown Structure (WBS). Depuis, ce logiciel a été installé sur une trentaine de postes de travail, de sorte que les chargés de projet et les directeurs sont désormais mieux outillés. Tout au long de l'année 2006-2007, le responsable du Bureau de projets leur a également assuré un soutien régulier, que ce soit quant à l'utilisation de ce logiciel ou aux différentes notions relatives à une bonne gestion de projet. Deux autres ateliers de formation étaient prévus pour 2006-2007, l'un portant sur une phase du cycle de vie d'un projet, et l'autre, sur le contrat (aspects légaux, paramètres financiers et outil de gestion des risques). Ces ateliers ont d'abord été donnés aux cadres de l'Institut en octobre 2006; ils seront offerts aux professionnels au cours de 2007-2008.

Cible	Résultats
En 2007, avoir mesuré la satisfaction de la collaboration existant entre les directions et le niveau de satisfaction des chargés de projet en regard de leurs responsabilités.	Aucune activité n'était prévue à la programmation 2006-2007 relativement à cette cible.

Troisième partie

Exigences législatives et gouvernementales

Application de la politique linguistique[6]

L'Institut a adopté sa politique linguistique en 2004-2005 et l'a fait connaître à l'ensemble de ses employés en la diffusant dans l'intranet. Elle a valeur de directive interne et tous les membres du personnel doivent s'y conformer.

L'Institut a continué de procéder à la révision linguistique des textes qu'il diffuse : publications, site Web, communiqués de presse, intranet, etc. En outre, il soumet à la révision linguistique ses questionnaires et ses rapports d'enquête. Deux personnes sont affectées à cette fonction, soit une à Québec et une autre à Montréal. Les employés qui sont en butte à une difficulté en matière de langue ont ainsi accès en tout temps à la consultation linguistique ou terminologique.

Dans un souci de sensibilisation continue des employés à l'importance de la qualité de la langue, diverses activités ont été menées en 2006-2007. Ainsi, l'Institut a poursuivi la diffusion dans l'intranet de chroniques linguistiques qui prennent la forme de billets traitant d'un sujet donné, d'une difficulté particulière, d'une expression à bannir, de suggestions de remplacement pour une erreur fréquente, etc. : 31 capsules de ce type ont été diffusées au cours de 2006-2007. Par ailleurs, une section intitulée « Les mots pour le dire », qui traite d'un certain nombre de termes susceptibles de présenter quelque difficulté, est toujours mise à la disposition des employés dans l'intranet. En outre, un document intitulé *Aide-mémoire pour la révision linguistique,* qui rappelle les principales règles en matière d'édition, est également consultable dans l'intranet. Enfin, toujours en vue de sensibiliser les employés, la Francofête a été annoncée dans l'intranet et le matériel promotionnel conçu et distribué par l'Office québécois de la langue française (cahiers de jeux linguistiques, affiches et napperons) a été largement distribué au sein de l'Institut.

En outre, comme le prévoit la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information (décision du Conseil des ministres n° 92-262), l'Institut a transmis au ministère des Services gouvernementaux, le 26 juillet 2006, son état de situation au 31 mars 2006.

6. Selon l'article 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et organismes font état de l'application de leur politique linguistique dans leur rapport annuel de gestion.

Programme d'accès à l'égalité[7]

Données globales

L'embauche totale au cours de la période 2006-2007

	Réguliers[8]	Occasionnels[9]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	5	39	5	1
Embauche de paies variables (0 à 35 heures)		110		

Nombre d'employés en place au 31 mars 2007

Effectif régulier	203
Effectif occasionnel	167
Effectif total (personnes)	370

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des groupes cibles 2006-2007

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires parmi les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Statut d'emploi	Embauche totale 2006-2007	Embauche de membres de groupes cibles 2006-2007					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[10]
Réguliers	5	3	—	—	—	3	60 %
Occasionnels*	39	4	—	—	—	4	10 %
Étudiants	5	1	—	—	—	1	20 %
Stagiaires	1	1	—	—	—	1	100 %
Total	50	9	—	—	—	9	18 %
Taux d'embauche par groupe cible[11]		18 %	—	—	—	18 %	

* N'inclut pas les employés occasionnels à paie variable.

7. Selon l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour personnes handicapées, ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

8. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

9. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels repérés sur les listes de rappel ainsi que les employés déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

10. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale 2006-2007 dans le statut d'emploi.

11. Le taux d'embauche par groupe cible est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale 2006-2007.

Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2004-2005[12]	---	11 %	29 %	---
2005-2006	---	---	45 %	---
2006-2007	60 %	10 %	20 %	100 %

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Groupe cible	2005		2006		2007	
	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	7	3,59 %	6	3,08 %	9	4,43 %
Autochtones	---	---	---	---	---	---
Anglophones	3	1,54 %	2	1,00 %	3	1,48 %
Personnes handicapées	1	0,51 %	1	0,51 %	1	0,49 %

Femmes

Taux d'embauche des femmes 2006-2007

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	1	32	3	1	37
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2006-2007	2 %	64 %	6 %	2 %	74 %

12. Le taux d'embauche global des groupes cibles pour l'année 2004-2005 exclut les personnes handicapées, puisque ces dernières n'étaient pas visées par l'objectif de 25 % d'embauche durant cette année.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel[13]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers en place	10	125	34	32	---	1	202*
Nombre de femmes en place	6	61	20	24	---	---	111
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	60 %	49 %	59 %	75 %	---	---	55 %

* N'inclut pas le poste de directeur général

13. Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Protection des renseignements personnels et confidentiels et accès aux documents

L'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ce dévoilement permet de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. En conséquence, tout renseignement détenu par l'Institut est confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements personnels, mais également les autres renseignements, tant sur les personnes physiques que sur les personnes morales. L'Institut s'est doté de divers énoncés de politique et de règles de procédure qui assurent la protection de ces types de renseignements. Le comité sur la protection des renseignements personnels, mis sur pied au moment de la création de l'Institut, s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité et, pour cette raison, il a pris le nom de comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels. Notons que le comité agit aussi comme comité permanent interne de la sécurité de l'information, au sens de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale adoptée par la décision du Conseil du trésor du 11 avril 2006. Ce comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2006-2007.

L'article 25 de la Loi sur l'Institut, précité, crée une obligation de discrétion à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la Loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a instauré la pratique de faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne au service de l'Institut. La signature de l'engagement à la confidentialité fournit l'occasion d'insister sur l'importance du respect du secret statistique à l'Institut. Au cours de 2006-2007, 133 personnes, employés de l'Institut ou personnes dont on a retenu les services, ont signé un engagement à la confidentialité, ce qui représente 100 % des nouveaux employés engagés en cours d'année et des consultants ayant accès à des renseignements confidentiels. Cette dimension qu'est la confidentialité fait également l'objet d'une attention particulière lors de la formation des intervieweurs de l'Institut. Enfin, depuis cette année, un rappel de l'engagement à la confidentialité a été inclus dans les lettres types utilisées à l'occasion de la démission ou lors de la fin d'emploi d'un employé.

En 2006-2007, l'Institut a adopté la mise à jour de la Politique d'accès aux microdonnées d'enquête, individus ou ménages. De plus, il a amorcé la préparation d'une politique d'accès sur les microdonnées d'enquête auprès des entreprises, qui se basera sur les meilleures pratiques à cet égard dans les principales agences statistiques dans le monde. En matière de sensibilisation de ses employés, l'Institut a effectué deux rappels auprès d'eux : le premier concernait la sortie de renseignements confidentiels des locaux de l'Institut, et le second rappelait la Politique de sécurisation des locaux. De plus, des employés de l'Institut avaient assisté, en novembre 2005, à la conférence Working Session on Statistical Data Confidentiality, tenue à Genève et où il a été question des bonnes pratiques en matière de confidentialité des données statistiques et des microdonnées, reconnues officiellement par les Nations Unies. De ces bonnes pratiques découlent donc des principes reconnus internationalement à l'égard de l'accès à ces microdonnées. Les faits saillants de cette conférence ont été présentés aux membres du comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels à l'automne 2006 et il a été décidé que ces bonnes pratiques et ces principes seront pris en compte lors de la rédaction ou de la mise à jour de toute politique interne.

Accès aux documents

Cinq demandes en vertu de la Loi sur l'accès ont été adressées à l'Institut en 2006-2007 :

- secteur d'appartenance des demandeurs : une association professionnelle (quatre demandes) et une firme privée de recherche de l'Ontario;
- nature des demandes : documents relatifs à des données administratives liées à un corps d'emploi particulier et fichiers de microdonnées confidentielles d'enquête de l'Institut;
- nature des refus : une demande a été refusée, et ce, en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec qui stipule que l'Institut ne peut communiquer de renseignements qui puissent être rattachés directement ou indirectement à une personne;
- délai de traitement moyen : 14 jours.

Résultats au regard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics[14]

En affirmant, dans ses valeurs de gestion, l'importance de notions comme l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité, la neutralité politique, le respect de la confidentialité, etc., l'Institut démontre son souci de recourir à des pratiques conformes à l'éthique dans ses activités professionnelles et dans ses relations avec sa clientèle et ses ressources humaines.

En 2006-2007, la responsable en éthique de l'Institut a participé aux activités organisées par le Réseau des répondants en éthique de l'administration publique québécoise. De plus, le comité d'éthique de l'Institut s'est réuni six fois au cours de l'année. Ce comité, formé d'employés de l'Institut et de membres externes, a pour mandat d'évaluer de façon indépendante les projets de recherche et toutes les enquêtes exigeant la participation de sujets humains en regard des aspects éthiques. Il a également le mandat de vérifier la conformité des projets de recherche avec les règles d'éthique, d'en assurer le suivi et de veiller à la protection des personnes.

Enfin, une formation générale intensive d'une durée de deux jours est donnée à tous les intervieweurs de l'Institut au moment de leur entrée en fonction. Cette session est l'occasion de sensibiliser ces derniers à différentes dimensions de l'éthique, telles que la nécessité de traiter les répondants avec égard, diligence, politesse et courtoisie, en évitant toute forme de discrimination, en leur fournissant toute l'information qu'ils demandent et qu'ils sont en droit d'obtenir sur les enquêtes pour lesquelles l'Institut sollicite leur collaboration. Cette formation accorde également une place importante à l'obligation de discrétion, puisque le respect de la confidentialité des données recueillies revêt un caractère stratégique à l'Institut. Le respect du répondant et l'obligation de discrétion font d'ailleurs partie des attentes qui sont remises à tous les intervieweurs de l'Institut.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec est publié intégralement à l'annexe D du présent rapport.

Aucun cas n'a été signalé et aucun manquement constaté au cours de l'exercice 2006-2007 quant au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut.

14. En vertu de l'article 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent rendre accessible au public et publier dans leur rapport annuel de gestion leur code de déontologie.

Développement durable[15]

En avril 2006, la Loi sur le développement durable a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Cette loi vise à assurer la cohérence des actions gouvernementales ainsi qu'à favoriser la reddition de comptes de l'Administration en cette matière, tout en instaurant un nouveau cadre de gestion, qui tient compte du développement durable.

L'Institut adhère à ce concept. À cause de son rôle de producteur et de diffuseur officiel d'informations statistiques, l'Institut fournit déjà des données dans différents domaines d'activité, tels que l'économie, la santé, la démographie, la culture, le travail et la rémunération. Grâce à cette production statistique diversifiée, la clientèle et les partenaires de l'Institut peuvent donc dès maintenant trouver de l'information utile et pertinente pour les inciter à participer à l'initiative gouvernementale en matière de développement durable. Toujours dans l'optique de mieux soutenir la gouverne, l'Institut entend profiter de l'occasion pour accorder plus de visibilité à ces données statistiques.

La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec a été modifiée, après l'adoption de la Loi sur le développement durable. Ainsi, conformément à sa mission, l'Institut « doit entre autres recueillir, produire et diffuser les informations statistiques requises pour aider à l'élaboration et au suivi de la stratégie de développement durable du gouvernement, dont celles requises pour les indicateurs de développement durable, ainsi que celles nécessaires à la réalisation des rapports prévus par la Loi sur le développement durable ». Par cette modification législative, l'Institut est associé de très près à la volonté gouvernementale de passer à l'action, notamment en ce qui a trait au choix et au développement d'indicateurs. Afin de bien remplir ces nouvelles responsabilités, l'Institut a travaillé au cours de l'année en étroite collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et il a participé à différents comités, notamment le comité interministériel du développement durable et le groupe de travail interministériel sur le développement durable. Une entente avec le MDDEP est en cours de réalisation afin de préciser les rôles et responsabilités de chacun.

De plus, une fois que la Stratégie gouvernementale en matière de développement durable sera adoptée par le gouvernement, l'Institut rendra public un plan d'action, présentant ses premiers objectifs, qui seront basés sur ceux du gouvernement et sur les 16 principes en développement durable. En attendant, diverses actions relatives à la protection de l'environnement ont été prises dès 2006-2007 afin de promouvoir auprès des employés cette nouvelle dimension qu'est le développement durable. C'est donc dans cette perspective que l'Institut a décidé, à l'initiative d'employés, de se porter acquéreur de deux îlots de récupération, permettant ainsi le recyclage du plastique, du métal et du verre, et d'offrir une séance d'information et de sensibilisation aux employés sur les principes de la réduction des déchets, du réemploi, du recyclage et de la valorisation d'actions ayant une incidence positive sur l'environnement et la société. L'Institut a également entrepris des démarches afin d'utiliser du papier contenant des fibres recyclées. Enfin, une personne a été nommée responsable de la coordination institutionnelle pour la réalisation du plan d'action de l'Institut et diverses rencontres ont eu lieu durant l'année afin d'amorcer la réflexion en cette matière. De plus, un groupe de professionnels a été formé afin d'alimenter cette réflexion.

15. La Loi sur le développement durable stipule que les ministères et organismes doivent faire état de leurs activités en développement durable dans leur rapport annuel de gestion.

Recommandations du Vérificateur général du Québec[16]

En juin 2003, le Vérificateur général avait formulé les recommandations suivantes touchant la gestion de projet et la gestion de la qualité au sein de l'Institut :

En ce qui concerne la gestion de projet :

- Mieux encadrer la réalisation des projets et améliorer la planification des projets.
- Faire un suivi régulier de l'avancement des travaux de chaque projet et de ses coûts, et apporter les correctifs requis, s'il y a lieu, au moment opportun.
- Améliorer son information de gestion et sa reddition de comptes interne touchant les projets et évaluer ses projets afin d'améliorer leur rendement.

En ce qui a trait à la gestion de la qualité :

- Établir une politique d'assurance de la qualité et appliquer de façon uniforme et continue des mécanismes propres à évaluer la qualité des travaux.
- Communiquer les résultats des évaluations aux intéressés et exercer un suivi visant à fournir l'assurance que les lacunes décelées seront corrigées, le cas échéant.

Afin de donner priorité à l'implantation de mécanismes de gestion qui permettraient de répondre à ces recommandations, l'Institut avait prévu, dans son Plan stratégique 2002-2005, des axes d'intervention au regard de ces recommandations, ainsi que dans son Plan stratégique 2005-2008. Afin d'éviter les redites, les résultats atteints en ces domaines sont consignés dans les sections suivantes :

Pour les rapports annuels de gestion de 2003-2004 et de 2004-2005 :		Pour les rapports annuels de gestion de 2005-2006 et de 2006-2007 :	
Gestion de projet	Enjeu 1/Orientation 4	Gestion de projet	Enjeu 3/Orientation 6
Indicateur	Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	Indicateur	Niveau d'implantation de l'approche de l'Institut en gestion de projet
Gestion de la qualité	Enjeu 1/Orientation 2	Gestion de la qualité	Enjeu 1/Orientation 2
Indicateur	Degré d'implantation au sein de l'Institut et de ses directions d'un processus continu de gestion de la qualité des projets	Indicateur	Degré d'implantation du cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut et des bonnes pratiques
		Indicateur	Nombre et nature des activités de sensibilisation

De façon continue, l'Institut s'assure de gérer ses projets statistiques avec un souci d'économie, d'efficience et d'efficacité et d'évaluer leur qualité. Depuis juin 2003, aucune nouvelle recommandation n'a été adressée à l'Institut de la statistique du Québec.

16. Conformément à la demande du premier ministre (lettre adressée au ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor – 12 décembre 2002), par suite d'une recommandation formulée par la vérificatrice générale par intérim dans son *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002* (tome II – décembre 2002), les ministères et organismes doivent, à compter de 2002-2003, faire état des actions entreprises pour répondre aux recommandations.

Rapport du Vérificateur général et états financiers[17]

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec
Québec, le 16 mai 2007

17. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que l'Institut doit présenter, chaque année, au ministre responsable ses états financiers ainsi qu'un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA
Québec, le 16 mai 2007

Institut de la statistique du Québec
Résultats et excédent cumulé de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
– Subvention de fonctionnement	14 189 500 $	13 393 600 $
– Autre subvention non récurrente (équité salariale)	181 789	145 283
Services rendus	9 915 666	9 965 847
Autres produits	204 726	147 103
	24 491 681	23 651 833
CHARGES		
Traitements et charges sociales	18 498 930	17 031 213
Honoraires professionnels	1 362 036	1 260 819
Loyers	1 589 325	1 559 414
Services et fournitures informatiques	544 773	493 024
Achats de données statistiques	517 782	435 029
Communications	394 036	370 074
Frais de déplacement et de séjour	278 881	297 297
Frais de bureau	179 538	161 854
Impression	241 606	184 179
Frais de formation	153 660	125 526
Amortissement des immobilisations corporelles	256 944	388 164
Amortissement des actifs incorporels	850 993	1 013 458
Autres charges	103 114	73 439
	24 971 618	23 393 490
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(479 937)	258 343
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	505 858	247 515
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	25 921 $	505 858 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut de la statistique du Québec
Bilan au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	396 405 $	5 575 917 $
Placements temporaires (note 3)	4 000 000	–
Créances	3 579 863	2 369 973
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt (équité salariale)	327 072	145 283
Travaux en cours	1 625 876	1 122 890
Frais payés d'avance	398 814	403 858
	10 328 030	9 617 921
Immobilisations corporelles (note 4)	794 242	719 584
Actifs incorporels (note 5)	1 304 715	2 120 842
	12 426 987 $	12 458 347 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	919 058 $	628 550 $
Produits reportés	4 991 527	4 851 753
Indemnités de vacances dues aux employés	1 762 634	1 713 944
	7 673 219	7 194 247
Subvention reportée	759 088	1 223 121
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 968 759	3 535 121
	12 401 066	11 952 489
EXCÉDENT CUMULÉ	25 921	505 858
	12 426 987 $	12 458 347 $
ENGAGEMENTS (note 9)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Institut de la statistique du Québec
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(479 937) $	258 343 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	256 944	388 164
Amortissement des actifs incorporels	850 993	1 013 458
Augmentation de la provision pour congés de maladie	433 638	184 254
	1 061 638	1 844 219
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des créances	(1 209 890)	(562 134)
Augmentation des travaux en cours	(502 986)	(729 790)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	5 044	(205 643)
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	(181 789)	179 977
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	290 508	(387 864)
Augmentation des produits reportés	139 774	147 867
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances dues aux employés	48 690	(30 634)
Diminution de la subvention reportée	(464 033)	(464 033)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(813 044)	(208 035)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(4 000 000)	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(331 602)	(227 914)
Acquisitions d'actifs incorporels	(34 866)	(24 528)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 366 468)	(252 442)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(5 179 512)	(460 477)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 575 917	6 036 394
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	396 405 $	5 575 917 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Institut de la statistique du Québec
Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. Constitution et objet

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q. chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. Conventions comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au prix coûtant.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits de prestation de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	20 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	25 % *
Système téléphonique	33 1/3 %

* Antérieurement, l'équipement informatique était amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile au taux de 33 1/3 %.

Institut de la statistique du Québec
Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

2. Conventions comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	25 %*

* Antérieurement, les logiciels étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile au taux de 33 1/3 %.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

3. Placements temporaires

Les acceptations bancaires portent intérêt à des taux variant de 4,29 % à 4,36 % et viennent à échéance entre avril 2007 et février 2008.

4. Immobilisations corporelles

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	630 710 $	364 313 $	266 397 $	261 800 $
Ameublement	347 921	342 110	5 811	22 592
Équipement	40 379	40 089	290	942
Équipement informatique	1 756 509	1 234 765	521 744	434 250
Système téléphonique	236 822	236 822	–	–
	3 012 341 $	2 218 099 $	794 242 $	719 584 $

Institut de la statistique du Québec
Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

5. Actifs incorporels

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 052 413 $	3 769 870 $	1 282 543 $	2 093 228 $
Logiciels	105 126	82 954	22 172	27 614
	5 157 539 $	3 852 824 $	1 304 715 $	2 120 842 $

6. Marge de crédit autorisée

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 $ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2007, aucune avance n'avait été contractée.

7. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 807 647 $ (2006 : 731 005 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	3 535 121 $	3 350 867 $
Charge de l'exercice	1 204 937	747 672
Prestations versées au cours de l'exercice	(771 299)	(563 418)
Solde à la fin	3 968 759 $	3 535 121 $

8. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Institut de la statistique du Québec
Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

9. Engagements

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), l'Institut de la statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 400 000 $ à compter de 2004, soit un montant annuel de 300 000 $ jusqu'en avril 2011. Le solde de cet engagement au 31 mars 2007 est de 1 500 000 $.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut de la statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 368 527 $ répartie sur 3 ans, soit un montant annuel de 789 509 $ jusqu'en avril 2008. Le solde de cet engagement au 31 mars 2007 est de 1 579 018 $.

10. Opérations entre apparentés

Les opérations avec des entités sous contrôle commun se répartissent comme suit :

	2007	2006
Services rendus	7 942 874 $	8 400 631 $
Créances	2 981 574	1 950 095
Travaux en cours	1 044 731	808 307
Frais payés d'avance	147 526	135 084
Charges à payer et frais courus	39 642	46 302
Produits reportés	4 761 238	4 675 682

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Liste des enquêtes statistiques[18]

Les enquêtes auprès des individus et des ménages

Étude longitudinale du développement des enfants du Québec

Enquête sur la couverture vaccinale contre l'influenza et le pneumocoque, 2005-2006

Enquête sur la satisfaction des usagers des services de santé et des services sociaux

Enquête sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire

Les enquêtes auprès des entreprises

Enquête sur les projections cinématographiques

Enquête sur la vente de livres neufs au Québec (volet édition)

Enquête sur la vente de livres neufs au Québec (volet distribution)

Enquête sur la vente de livres neufs au Québec (volet librairie)

Enquête auprès des distributeurs et des diffuseurs de livres du Québec

Enquête sur la fréquentation des spectacles au Québec

Enquête sur la fréquentation des institutions muséales

Enquête sur les transactions d'œuvres d'art au Québec

Enquête sur les sociétés de fiducie, de prêts hypothécaires ou d'épargne

Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec

Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement au Québec

Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec

Enquête sur le bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Enquête sur la rémunération globale[19]

Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec

Enquête sur les cultures à conserve retenues par contrat

Enquête sur la superficie récoltée, la production et la valeur des légumes de conserve

Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec

Enquête sur la pomme de terre (ensemencement 2006)

Enquête sur la pomme de terre (écoulement de la récolte 2005)

Enquête sur la pomme de terre (récolte 2006)

Enquête sur l'apiculture au Québec

Enquête sur les statistiques avicoles

Enquête auprès des sociétés de courtage en valeurs mobilières du Québec

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines métalliques

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines de fer

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines d'or

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Amiante

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Mines non métalliques

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Sel

18. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que le rapport annuel de gestion de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes entièrement réalisées au cours de 2006-2007 que celles qui se sont poursuivies ou qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

19. Puisque cette enquête s'adresse à la fois aux entreprises et à l'administration publique québécoise, elle est mentionnée dans ces deux rubriques.

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Tourbe

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Pierre (court)

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Pierre (long)

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Sable et gravier (court)

Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Sable et gravier (long)

Enquête annuelle sur la production et la main-d'œuvre. Fabricants de chaux

Enquête annuelle sur la production et la main-d'œuvre. Fabricants de ciment

Enquête annuelle sur la production et la main-d'œuvre. Fabricants de produits d'argile

Fonte et affinage

Relevé annuel de l'activité minière. Mines métalliques

Relevé annuel de l'activité minière. Mines d'amiante

Relevé annuel des usines de traitement de minerais. Mines métalliques

Relevé annuel des usines de traitement de minerais. Amiante

Relevé annuel des usines de fusion/affineries

Activités minières 2006. Supplément. Relevé annuel des dépenses d'exploration minérale, de mise en valeur, d'aménagement du complexe minier, d'immobilisations et de réparations

Relevé des dépenses d'exploration minérale, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier. Questionnaire annuel 2006 et intentions révisées 2007

Relevé annuel. Opération de forage au diamant

Enquête mensuelle. Production minérale

Enquête mensuelle. Minerai de fer

Enquête mensuelle. Titane

Enquête mensuelle. Rendement de la mine et de l'usine de fusion

Enquête mensuelle. Amiante

Enquête mensuelle. Sel

Enquête mensuelle. Chaux

Enquête mensuelle. Ciment

Enquête mensuelle. Produits d'argile

Relevé préliminaire. Production minérale pour minéraux métalliques et sous-produits, 2006-2007

Relevé préliminaire. Production minérale pour minéraux non métalliques, 2006-2007

Relevé préliminaire. Production minérale du Québec (matériaux de construction), 2006-2007

Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier (estimations provisoires 2006 et intentions 2007)

Enquête trimestrielle. Opérations des entrepreneurs de forage au diamant

Enquête trimestrielle. Ventes de pierre concassée

Enquête trimestrielle. Tourbe

Enquête trimestrielle. Niobium

Enquête trimestrielle. Minéraux industriels

Enquête trimestrielle. Magnésium

Les enquêtes auprès de l'administration publique québécoise

Enquête sur l'adoption du commerce électronique au sein de l'administration publique québécoise

Enquête sur les dépenses au titre de la culture

Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales

Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise

Enquête sur les statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire

Enquête sur les projets d'investissement au Québec (dépenses provisoires et perspectives régionales)

Enquête sur les projets d'investissement au Québec (dépenses réelles provinciales)

Enquête sur la rémunération globale (voir la note 19)

Information de gestion concernant les ressources humaines

		2005-2006		2006-2007	
		ETC	%	ETC	%
Répartition de l'effectif, par type et par catégorie d'emploi, en nombre d'ETC utilisés et en % du total des ETC utilisés	Réguliers	180	65	185	63
	Occasionnels	96	35	107	37
Inclut les réguliers et les occasionnels	Cadres et dirigeant d'organisme	13	5	12	4
	Professionnels (inclut ingénieurs et juristes)	159	57	161	55
	Fonctionnaires (PBTA)	102	37	117	40
	Ouvriers	2	1	2	1
	Nombre et % de personnes	n	%	n	%
Nombre d'employés selon le sexe	Hommes	126	41	142	38
	Femmes	182	59	228	62
	Nombre et % de personnes	n	%	n	%
Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge (nombre et % de personnes)	34 ans et moins	79	26	111	30
	De 35 à 54 ans	179	58	194	52
	55 ans et plus	50	16	65	18
	Nombre de jours d'absences/ nombre de jours de travail payés		%		%
Taux d'absentéisme (exclure du calcul les jours fériés et les vacances utilisées)	Fonction publique		10,75		10,74
	Institut de la statistique du Québec		8,86		8,80
	Rapport d'encadrement 2006-2007				
	Fonction publique		1 pour 17		
	Institut de la statistique du Québec		1 pour 24		

	2005-2006	2006-2007	2007-2008 (prévisions)
Nombre de départs à la retraite	5	4	14

Annexes

Annexe A

Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies[20]

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

20. Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.

Annexe B

Publications[21] et autres parutions

Commerce extérieur

- Commerce international des marchandises du Québec (trimestriel)

Comparaisons économiques

- Le Québec dans le monde. Statistiques socioéconomiques, mars 2006
- Tableau statistique canadien (périodicité irrégulière)

Comptes économiques

- Bulletin Flash (périodicité irrégulière)[22]
- Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, édition 2006
- Comptes économiques du Québec (trimestriel)
- L'Écostat (trimestriel)
- Produit intérieur brut par industrie au Québec (mensuel)
- Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels

Conditions de vie et bien-être

- [Nouveau] Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada en 2004
- Données sociodémographiques en bref (trois fois par année)

Culture et communications

- [Nouveau] État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives, cahier 1 : Premier regard
- Statistiques en bref (périodicité irrégulière)
- Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2006
- [Nouveau] Le système d'indicateurs de la culture et des communications au Québec, première partie : Conceptualisation et élaboration concertée des indicateurs
- Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante, édition 2006
- Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante, édition 2006. Annexe statistique

21. La mention [Nouveau] indique un titre ajouté au catalogue des publications de l'Institut en 2006-2007.
22. En 2006-2007, ce bulletin regroupe des articles touchant trois domaines : comptes économiques, investissements et régions.

Démographie

- La situation démographique au Québec, bilan 2006. La migration interne de 55 à 65 ans au cours de la décennie 1995-2005
- [Nouveau] Les noms de famille au Québec. Aspects statistiques et distribution spatiale

Industrie bioalimentaire

- Agro-flash (semestriel)
- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec

Institutions financières

- [Nouveau] Portrait statistique de l'évolution récente de l'industrie des services financiers au Québec. Comparaison interprovinciale des principaux indicateurs économiques (mai 2006)

Investissements

- Bulletin Flash (périodicité irrégulière)[22]

Régions

- Bulletin Flash (périodicité irrégulière)[22]
- Bulletin statistique régional (mise à jour continue sur le site Web)
- Les régions exportatrices du Québec (périodicité irrégulière)

Santé

- [Nouveau] Commencer l'école du bon pied. Facteurs associés à l'acquisition du vocabulaire à la fin de la maternelle (volume 4, fascicule 1)
- [Nouveau] Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir. Rapport québécois de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIACA), 2003
- [Nouveau] *Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque, 2004-2005*
- [Nouveau] L'incapacité et les limitations d'activités au Québec. Un portrait statistique à partir des données de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001* (EPLA)
- Quoi de neuf à Santé Québec? (périodicité irrégulière)
- [Nouveau] Recueil statistique sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006
- [Nouveau] Recueil statistique sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, de 1998 à 2004
- [Nouveau] Starting school on the right foot. Factors associated with vocabulary acquisition at the end of kindergarten (volume 4, fascicule 1)
- [Nouveau] Zoom Santé (périodicité irrégulière)

Science, technologie et innovation

- [Nouveau] Les entreprises utilisant le crédit d'impôt pour la recherche universitaire. Rapport d'enquête
- Indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec. Compendium, édition 2006

- S@voir.stat. Bulletin de l'économie du savoir (trimestriel)
- [Nouveau] Science, technologie et innovation en bref (périodicité irrégulière)
- [Nouveau] Ressources humaines en science et technologie au Québec. Les titulaires d'un grade universitaire et les personnes qui exercent une profession scientifique ou technique. Évolution et caractéristiques comparées de 1990 à 2005

Travail et rémunération

- [Nouveau] Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail, vol. 2, n° 2
- [Nouveau] Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs du marché du travail, 1997-2005, vol. 2, n° 1
- [Nouveau] Étude sur l'évolution du pouvoir d'achat des salariés de l'administration québécoise durant la décennie 1990
- Flash-info travail et rémunération (trois fois par année)
- Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2006

Documents de référence

- Modifications aux municipalités du Québec, 2006
- Modifications aux municipalités du Québec (mensuel)
- Calendrier de diffusion de l'information statistique sur différents aspects de la société québécoise. Programmation 2006-2007
- Le Québec chiffres en main, édition 2006
- Québec Handy Numbers, 2006 Edition
- Québec cifras a mano, Edición de 2006
- Rapport annuel de gestion, 2005-2006

Liste des articles parus dans les bulletins

Bulletin Flash

- « Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2006 » (20 juin 2006)
- « Revenu personnel, 2006 » (13 juillet 2006)
- « Produit intérieur brut régional, 2005 » (20 septembre 2006)
- « Évolution du nombre de travailleurs dans les MRC » (17 octobre 2006)

Commerce international des marchandises du Québec

- « La mesure du commerce extérieur dans les pays membres de l'Union européenne » (juin 2006, vol. 7, n° 1)
- « Mesures régionales du commerce international dans certains pays européens » (juin 2006, vol. 7, n° 1)
- « Les ensembles de données sur le commerce extérieur du Québec » (octobre 2006, vol. 7, n° 2)

- « Nouvelle croissance des exportations » (décembre 2006, vol. 7, n° 3)
- « Provinces d'exportation et provinces de dédouanement » (mars 2007, vol. 7, n° 4)

Données sociodémographiques en bref

- « Une grande diversité régionale dans les noms de famille » (juin 2006, vol. 10, n° 3)
- « Le risque de pauvreté au Québec selon les indicateurs monétaires de Laeken » (juin 2006, vol. 10, n° 3)
- « Les 50-64 ans : entre travail et retraite » (juin 2006, vol. 10, n° 3)
- « Plus de bébés au Québec en 2005-2006 » (octobre 2006, vol. 11, n° 1)
- « Les changements de la structure par âge des professions » (octobre 2006, vol. 11, n° 1)
- « Quelle place occupent les appareils de communication et de divertissement dans les ménages québécois et ontariens? » (octobre 2006, vol. 11, n° 1)
- « Premier bilan de l'évolution de la prévalence et du taux de prévalence de la violence conjugale au Québec et au Canada entre 1993 et 2004 » (février 2007, vol. 11, n° 2)
- « Vivre dans un petit logement selon ses besoins et ses moyens » (février 2007, vol. 11, n° 2)
- « Un nouvel enfant d'un autre père » (février 2007, vol. 11, n° 2)

L'Écostat

- « L'évolution de la productivité dans l'industrie québécoise de la fabrication du papier journal à partir de mesures sensibles à la performance environnementale » (juin 2006)
- « Le secteur tertiaire au Québec. Synthèse » (septembre 2006)
- « Produit intérieur brut et revenu personnel des régions. Un parallèle » (décembre 2006)
- « Suivi et cycle des naissances et des décès. Qu'en est-il au Québec? » (mars 2007)

Flash-info travail et rémunération

- « La croissance salariale chez les salariés québécois syndiqués du secteur privé et de l'administration municipale » (mai 2006, vol. 7, n° 2)
- « *Enquête dans les entreprises de 50 à 199 employés*. Quelques problématiques » (mai 2006, vol. 7, n° 2)
- « Résultats de la comparaison de la rémunération des salariés de l'administration québécoise, de 1988 à 2005 » (mai 2006, vol. 7, n° 2)
- « Le secteur manufacturier en crise? » (mai 2006, vol. 7, n° 2)
- « Les jeunes travailleurs québécois de plus en plus syndiqués » (septembre 2006, vol. 7, n° 3)
- « Le projet de sélection des emplois repères. Le choix des emplois est terminé » (septembre 2006, vol. 7, n° 3)
- « Le nouveau panier d'emplois repères » (février 2007, vol. 8, n° 1)
- « Le marché du travail au Québec en 2006 » (février 2007, vol. 8, n° 1)

Quoi de neuf à Santé Québec?

- « L'*Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque. 2005-2006*. Faits saillants » (décembre 2006)
- « *Enquête sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006.* Faits saillants » (décembre 2006)
- « L'incapacité et les limitations d'activités au Québec. Un portrait statistique à partir des données de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001* (EPLA) ». Faits saillants (décembre 2006)

S@voir.stat

- « L'emploi en science et technologie. Où sont les travailleurs âgés? » (juin 2006)
- « Portrait de l'emploi des technologies de l'information au sein du gouvernement québécois » (septembre 2006)
- « Programme science, technologie et innovation (STI). Bilan et orientations » (décembre 2006)
- « Dépenses de recherche et développement intra-muros industrielle et aide fiscale québécoise pour la R-D, de 1997 à 2004 » (mars 2007)

Science, technologie et innovation en bref

- « Dépenses de recherche et développement, 2004 » (novembre 2006)
- « Activités de recherche et développement industrielle selon les régions administratives du Québec, de 2000 à 2004 » (février 2007)
- « Personnel affecté à la recherche et développement intra-muros industrielle, de 1997 à 2004 » (février 2007)
- « Résultats de l'*Enquête annuelle sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation de l'administration publique québécoise (RSTI)* » (mars 2007)
- « Publications scientifiques du Québec en sciences naturelles et génie, de 1993 à 2005 » (mars 2007)

Statistiques en bref

- « La fréquentation des institutions muséales du Québec en 2005 » (mai 2006)
- « Les ventes des marchands d'œuvres d'art en 2001-2002 » (juin 2006)
- « Hausse importante des ventes de livres en 2005 et fléchissement des parts de marché du livre québécois en 2004 » (juin 2006)
- « La fréquentation des arts de la scène en 2005 » (juillet 2006)
- « Ventes d'enregistrements sonores au Québec en 2005 » (septembre 2006)
- « Les acquisitions d'œuvres d'art des musées, des entreprises et des institutions en 2004-2005 » (novembre 2006)
- « Portrait des distributeurs et diffuseurs exclusifs de livres au Québec » (décembre 2006)
- « Les dépenses culturelles des municipalités » (février 2007)
- « Essoufflement de l'assistance aux films québécois en 2006 » (février 2007)

Zoom Santé

- « L'allaitement maternel au Québec. Coup d'œil sur les pratiques provinciales et régionales » (octobre 2006)
- « Alimentation et poids corporel avant l'entrée à l'école. Il y a place à amélioration » (décembre 2006)
- « Diet and body weight among pre-school children. There's room for improvement » (décembre 2006)
- « Aperçu des habitudes tabagiques et de l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement des enfants, des jeunes et des adultes québécois » (janvier 2007)
- « La consultation de professionnels de la santé par les Québécois. Comparaisons temporelles et provinciales » (mars 2007)

Autres parutions

- « L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités* et l'*Enquête Handicaps, incapacités, dépendance*. Deux enquêtes cousines et différentes », article paru dans la revue *Santé, société et solidarité* (avril 2006)
- « La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois. Diversité des parcours », article paru dans *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, Colloque international de Dakar de l'Association internationale des démographes de langue française (juillet 2006)
- « Facteurs associés aux sorties d'épisodes de faible revenu dans la petite enfance. Que nous révèlent les données de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ, 1998-2002)? », article paru dans *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, Colloque international de Dakar de l'Association internationale des démographes de langue française (juillet 2006)
- « *Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de 4 ans*. Les faits saillants », article paru dans le bulletin de liaison, *Recherches sur la famille*, du Conseil de développement de la recherche sur la famille (hiver 2006)
- « Évolution démographique. Petits ménages et grands logements, projections 2001-2021 », article paru dans le bulletin *L'Habitat en bref* de la Société d'habitation du Québec (mai 2006)

Annexe C

Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique[23]

Conditions de vie et bien-être

- Préparation de documents de recherche dans le cadre du Séminaire Québec-Wallonie sur les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, tenu à Québec; de nouveaux indicateurs (Laeken, privation matérielle) sont examinés en vertu de ce projet

Culture et communications

- Élaboration et publication d'un cadre conceptuel entourant un système d'indicateurs de la culture et des communications au Québec

Institutions financières

- Travaux de développement d'un cadre d'analyse établissant la structure des activités de courtage au détail des valeurs mobilières, qui ont permis de lancer une nouvelle enquête sur les courtiers en valeurs mobilières au Québec

Secteur manufacturier

- En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Université Laval, analyse de l'éco-efficience du secteur manufacturier québécois

Santé

- En collaboration avec une équipe de chercheurs, élaboration du protocole du projet CARTaGENE, pour lequel l'Institut assumera de nombreuses responsabilités liées à la gestion du projet, à la méthodologie, à la collecte, au traitement et à la confidentialité des données et du matériel biologique (ADN)
- Réalisation pour l'Office des personnes handicapées du Québec d'un vaste projet d'analyse de variables portant sur les habitudes de vie des personnes handicapées au Québec (projet lié à l'exploitation des données provenant de nombreuses enquêtes de Statistique Canada)
- Participation au comité tripartite (ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec) : réalisation d'un document sur l'algorithme décisionnel pour l'utilisation des fichiers de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*; élaboration d'un guide méthodologique sur les données d'enquêtes sociosanitaires du Plan commun de surveillance
- Rédaction d'un rapport d'expertise méthodologique sur la validité, la pérennité et l'utilité des données recueillies à l'occasion d'un projet subventionné par le Fonds de la recherche en santé du Québec
- Envoi au ministère de la Santé et des Services sociaux et au réseau de la santé publique des premiers résultats québécois de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC), cycle 3.1 (2005) (en prévision de la diffusion des données par Statistique Canada)
- Coordination du processus de consultation sur le contenu optionnel du cycle 4.1 de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC); compilation des résultats et envoi de la sélection de modules à Statistique Canada (en concertation avec le comité d'orientation de l'ESCC-Québec)

23. Non mentionnés à l'annexe B. Classés en fonction des domaines de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec.

- Collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à la publication, par l'Institut national de santé publique du Québec, de « Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : les statistiques. Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population » et de « Portrait de santé du Québec et de ses régions : les analyses. Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population », 4e trimestre 2006
- Collaboration à la préparation du protocole de l'*Étude québécoise sur les conditions de travail, d'emploi et de santé et sécurité au travail* (EQCOTESST)
- Élaboration du plan de projet de l'*Enquête sur la satisfaction des usagers à l'égard des services de santé et des services sociaux du Québec* et production de l'annexe au plan de projet pour inclure la région 10 dans l'enquête

***Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) :**

- Achèvement des travaux de validation et de pondération de la banque de données découlant du passage E8 (2005) de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Fondation Lucie et André Chagnon)
- Début des travaux de validation et de pondération de la banque de données découlant du passage E9 (2006) de l'ELDEQ (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Fondation Lucie et André Chagnon)
- Début de travaux en vue d'un avis sur les possibilités d'imputation de données manquantes pour les variables de revenu et pour les tests cognitifs de l'ELDEQ
- Démarrage d'une consultation auprès de chercheurs associés à l'ELDEQ pour connaître leurs habitudes d'utilisation des poids, leurs besoins futurs de poids et leurs besoins potentiels en termes d'utilisation de variables imputées (revenu et tests cognitifs)
- Production du document technique de l'ELDEQ intitulé *Guide de l'utilisateur de la banque de données du volet 2005*
- Production du document technique de l'ELDEQ intitulé *Étude de la non-réponse partielle au volet 2005*
- Production du document technique de l'ELDEQ intitulé *Variables dérivées de l'ELDEQ, 1998-2005*
- Production du document technique de l'ELDEQ intitulé *Pondération des données du volet 2005*

Science, technologie et innovation

- Proposition d'une méthodologie sur les profils qualifiés des grappes industrielles au Québec

Travail et rémunération

- Achèvement des travaux méthodologiques en lien avec la sélection des emplois repères, ayant conduit à l'élaboration des descriptions des nouveaux emplois choisis (Guide des emplois repères et Guide du répondant rédigés)

Révision de l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG) :

- Poursuite de la réalisation des travaux de développement méthodologique liés à l'échantillon de cette enquête
- Réalisation des travaux afin de profiler les entreprises du panel B (enquête 2007) en unités de collecte (caractérisation des entreprises en fonction de leur structure organisationnelle et de leurs diverses politiques de rémunération, permettant ainsi de les découper en unités)
- Élargissement de la couverture de l'enquête sur le plan des éléments : collecte des données auprès des entreprises effectuée; le deuxième panel de l'échantillon a été introduit en septembre 2006 (enquête 2007) et des travaux sont en cours afin de valider les données obtenues avec le premier panel (enquête 2006)

- Rédaction d'un fascicule intitulé *Coup d'œil sur l'ERG* destiné aux répondants afin de répondre à leurs principales questions

Production de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail* (vol. 1, n° 2) :

- Achèvement de travaux méthodologiques afin de permettre le calcul des coefficients de variation pour des variables complexes

Production de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail 1997-2005* (vol. 2, n° 2) :

- Achèvement de travaux méthodologiques afin de permettre le calcul des coefficients de variation pour des variables complexes de manière systématique et intégration de ces coefficients dans la banque de données

Autres

- Document sur l'efficacité de la précomposition dans les enquêtes téléphoniques par génération aléatoire
- En lien avec le projet CARTaGENE, réalisation partielle, au printemps 2006, d'une preuve de concept (analyses, tests et essais) entourant l'implantation éventuelle, à l'Institut, d'un nouveau système de collecte de données permettant de réaliser des entrevues en face-à-face assistées par ordinateur (CAPI)

Annexe D

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Chapitre I Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, articles 3.0.1 et 3.0.2.

2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998).

3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

Chapitre II Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

   Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

   L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

   Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

   Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

    Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

    Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

Chapitre III Activités politiques

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

    Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

Chapitre IV Rémunération

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

    Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

    Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.

34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

    La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Chapitre V Processus disciplinaire

35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Annexe (Article 34)

Secteur public

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.

2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.

3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;

2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique;

3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le Fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.

4. Le curateur public.

5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.

6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.

7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1).

8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29).

9. Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1).

11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont payées à même les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.

12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).

13. Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5).

14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.

15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général ».

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

Institut
de la statistique
Québec